

Date : 11/01/2020



Rédaction :
Fabien CARRETTE-LEGRAND
(Mail : cnab@ffbs.fr)

BULLETIN CNAB 2020B01

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

1) COMPOSITION DE LA CNAB POUR 2020

Celle-ci a été validée lors du Bureau fédéral du 24 décembre 2019 :

NOM	Prénom	Courriel	Grade	Certifications	Fonctions et principales missions
CARRETTE-LEGRAND	Fabien	cnab@ffbs.fr	AN	AI ; FIA B	Président Désignations D1
COLIN	François	francois.colin@ffbs.fr	AN		Désignateur D2 (<i>nord-ouest</i>)
GIRAUD	Stéphane	stephane.giraud@ffbs.fr	AN	AI ; IFA1	Désignateur D2 (<i>sud-ouest</i>)
LARZUL	Stéphane	stephane.larzul@ffbs.fr	AN	FIA B	Responsable Formation Référént quant au scolaire
LOMBARD	Quentin	quentin.lombard@ffbs.fr	AF3B (AN)	IFA1	Désignateur D2 (<i>nord-est</i>)
LOPEZ DE EGUILAZ	Jean-Claude	jeanclaud.lopez@ffbs.fr ; cnabformation@ffbs.fr	AN	IFA1	Correspondant Formation Désignateur suppléant si besoin
MATHEY	Julien	julien.mathey@ffbs.fr	AF2B (AR)		Référént Baseball 5
MEILLIER	Ludovic	ludovic.meillier@ffbs.fr	AF2B (AR)		Désignateur D2 (<i>sud-est</i>) Correspondant avec la CF Jeunes
ODIN	Laëtitia	laetitia.odin@ffbs.fr	AF1 (AD)		Référént arbitrage au "féminin"
PONGE	Sylvain	sylvain.ponge@ffbs.fr	AN		Désignateur D2 (<i>terrains franciliens</i>)
RAJOHNSON	Aina	aina.rajohnson@ffbs.fr	AN	FIA B	Référént arbitrage Little League Formation

2) OPEN DE FRANCE DE BASEBALL 5

Le premier Open de France de Baseball 5 se déroulera à l'INSEP (PARIS) les 18 et 19 janvier 2020. Julien MATHEY sera le responsable de l'arbitrage lors de cet évènement.



3) FORMATION ARBITRE FEDERAL 2^E DEGRE BASEBALL (018066)

Gérée par le Comité Départemental du Nord pour les candidats « isolés », elle est prolongée en 2020.

Le premier de ses stagiaires à obtenir le grade d'AF2B, et nous l'en félicitons, est Simon JAMELOT (Bretagne).

4) EN VUE DE LA SAISON 2020 (D1 / D2)

A. CONDITIONS D'ENGAGEMENT



Division 1 (annexe 1.01 des RGEs Baseball)

- Présenter un arbitre national baseball, du cadre actif ou un arbitre régional baseball stagiaire (inscrit et participant) à la formation d'arbitre baseball de niveau 3 en 2020. Cet arbitre devra suivre impérativement (à ses frais ou ceux de son club), s'il est organisé par la C.N.A.B, le stage de préparation à la saison ou, s'il ne l'est pas, à une journée au minimum de formation en région (attestation de présence à fournir) et **s'engager à officier dans les championnats nationaux si et dès lors que désigné par la C.N.A.B.**
- Présenter un arbitre régional baseball du cadre actif **s'engageant à officier dans les championnats nationaux si et dès lors que désigné par la C.N.A.B.**
 - Il est possible de présenter un arbitre départemental baseball stagiaire à une formation d'arbitre baseball de niveau 2 baseball 2019 ou 2020 (= ayant au moins passé le 1^{er} test sur les règles du jeu de la plateforme de formation).
- L'un des deux arbitres devra obligatoirement être licencié au sein du club.
- Chaque arbitre devra remplir un « formulaire d'engagement Arbitre » pour le Championnat de Division 1 qui fera partie du dossier d'engagement définitif du club au championnat de Division 1.
- **AU MOINS l'un des deux arbitres engagés au titre de l'équipe doit être disponible chaque week-end de championnat en cas de sollicitation par la C.N.A.B. Les clubs devant y veiller, si nécessaire.**
- La C.N.A.B et ses désignateurs, de par la connaissance du terrain et notamment celle du corps arbitral et avec le souci de l'amélioration de l'arbitrage dans les championnats nationaux, disposent de toute latitude pour assigner, dans un championnat ou un autre, ou ne pas assigner les arbitres présentés par les clubs dans leur dossier d'engagement.

A ce jour, seul le club de SAVIGNY-SUR-ORGE s'est mis en conformité.



Division 2 (annexe 1.02 des RGEs Baseball)

- Présenter un arbitre baseball de grade MINIMUM régional du cadre actif. Cet arbitre devra suivre impérativement (à ses frais ou ceux de son Club) le stage de préparation à la saison, s'il est organisé par la C.N.A.B, ou à une journée au minimum de formation en région (attestation de présence à fournir) et s'engager à officier dans les championnats nationaux si et dès lors que désigné par la C.N.A.B.
- Présenter un arbitre régional baseball du cadre actif **s'engageant à officier dans les championnats nationaux si et dès lors que désigné par la C.N.A.B.**
- Il est possible de présenter un arbitre départemental baseball stagiaire à une formation d'arbitre baseball de niveau 2 Baseball 2019 ou 2020 (= ayant au moins passé le 1^e test sur les Règles de la plateforme de formation).
- L'un des deux arbitres devra obligatoirement être licencié au sein du club.
- Chaque arbitre devra remplir un « formulaire d'engagement Arbitre » pour la Division 2 qui fera partie du dossier d'engagement définitif du club au championnat de Division 2.
- **AU MOINS l'un des deux arbitres engagés au titre de l'équipe doit être disponible chaque week-end de championnat en cas de sollicitation par la C.N.A.B. Les clubs devant y veiller, si nécessaire.**

+ *idem*

Aucun club n'est à jour de ces obligations au 11 janvier 2020.

Formulaires d'engagement arbitre D1/D2

- Il est téléchargeable à partir du site fédéral :

Engagement au titre d'une équipe évoluant au niveau national :



Pour la D1 et la D2

- Ils font partie du dossier d'engagement en championnat **devant être remis pour le 15 janvier 2020 (RGES Art 12.05.01).**
- **Merci donc d'en transmettre AU PLUS VITE une copie à cnab@ffbs.fr !**

B. PREPARATION DES ARBITRES

Au regard du faible nombre de candidats potentiels, il n'y aura pas de session complète de formation AF3B en 2020.

Clinic (stage) conjoint CRAB Ile-de-France / CNAB 2020

La participation, à ce stage, des arbitres engagés au titre des équipes D1 et D2 contribue au respect des conditions d'engagement pour la saison 2020 (cf. annexes 1.01 et 1.02 des RGES Baseball) et/ou peut constituer du temps de formation pour les stagiaires AF2B.

Il se tiendra à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78) les 22 et 23 février 2020 (9H00-18H00).

Intervenants extérieurs :

- Peter Brink, arbitre et formateur Hollandais de niveau 4, commissaire technique CEB ;
- Edwin A Louisa, arbitre Hollandais de niveau 4 et formateur CEB et WBSC.

Le **bulletin d'inscription** est téléchargeable à partir de la rubrique « 4. FORMATION » de la page CNAB du site FFBS. Comme précisé sur le document, il est à envoyer par mail dans un premier temps et le règlement est à adresser au siège fédéral (pour les arbitres D1/D2).

Ne tardez pas car le nombre de places est limité (30 au titre de la CRAB-IDF et 30 de la CNAB) et la date limite des inscriptions est fixée au 31 janvier 2020 !

Merci aux clubs organisant des tournois de niveau D2 ou D1 de nous en tenir informés dès que possible !

Sont ainsi recensés, à ce jour, les tournois de préparation suivants :

Organisme organisateur	Intitulé du tournoi	Dates	VILLE	Nombre d'équipes prévues	Responsable arbitrage	Mél	Niveau estimé	N° d'agrément	Observations
Club de RONCHIN	Tournoi de baseball 6 series	21 et 22 mars	RONCHIN	6	LARZUL Stéphane	stephane.larzul@ffbs.fr	D2	CNAB020TPN001	Temps de formation AF2B si arbitre(s) concerné(s)
Club de VALENCIENNES	Tournoi Louis Dupont	21 et 22 mars	VALENCIENNES	5	CARRETTE-LEGRAND Fabien	fabien.carrettelegrand@ffbs.fr	D2	CNAB020TPN002	Temps de formation AF2B si arbitre(s) concerné(s)
Club d'EYSINES	Tournoi de préparation	14 et 15 mars	EYSINES	4	GIRAUD Stéphane	stephane.giraud@ffbs.fr	D2	CNAB020TPN003	

Pensez, Chers Amis Arbitres, à tenir à jour votre fiche de suivi intersaison !

5) AFCAM

Nous vous invitons à prendre quelques minutes pour regarder et diffuser la vidéo https://youtu.be/_nNTEcBy9-8, dont nous fait part Patrick VAJDA, Président de l'AFCAM (et de l'IFSO International Federation for Sports Officials), dans son édito du mois de janvier (cf. <https://www.arbitre-afc.com/>) que nous vous encourageons également à lire.



6) RAPPEL : FICHE DE DECLARATION DES INDEMNITES D'ARBITRAGE

Cf. LOI SUR L'ARBITRAGE du 23 octobre 2006 et décret d'application du 15 mai 2007

Les arbitres doivent tenir à jour une « FICHE DE DÉCLARATION DES INDEMNITÉS D'ARBITRAGE » à conserver pendant 3 années en plus de celle en cours et la mettre à la disposition de la Fédération sur simple demande de celle-ci.

Toutes les indemnités perçues dans le cadre de la mission arbitrale doivent y être recensées. Pour plus de clarté, il est préférable de tenir à jour une fiche par discipline.

→ Modèle conseillé

(fichier téléchargeable via la page CNAB « Boîte à outils – Formulaire d'ordre financier » du site fédéral)

***NB** : le remboursement des frais de déplacement, hébergement et repas **justifiés** n'est pas à prendre en compte. Toutefois, il convient de conserver une copie des justificatifs des dépenses remboursées.*



(Illustration Stéphane GIRAUD, merci !)

Date : 26/01/2020



Rédaction :
Fabien CARRETTE-LEGRAND
(Mail : cnab@ffbs.fr)

BULLETIN CNAB 2020B02

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

1) EN VUE DE LA SAISON 2020 (D1/D2)

A. CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Division 1 (annexe 1.01 des RGES Baseball)



- Présenter un arbitre national baseball, du cadre actif ou un arbitre régional baseball stagiaire (inscrit et participant) à la formation d'arbitre baseball de niveau 3 en 2020. Cet arbitre devra suivre impérativement (à ses frais ou ceux de son club), s'il est organisé par la C.N.A.B, le stage de préparation à la saison ou, s'il ne l'est pas, à une journée au minimum de formation en région (attestation de présence à fournir) et **s'engager à officier dans les championnats nationaux si et dès lors que désigné par la C.N.A.B.**
- Présenter un arbitre régional baseball du cadre actif **s'engageant à officier dans les championnats nationaux si et dès lors que désigné par la C.N.A.B.**
 - Il est possible de présenter un arbitre départemental baseball stagiaire à une formation d'arbitre baseball de niveau 2 baseball 2019 ou 2020 (= ayant au moins passé le 1^{er} test sur les règles du jeu de la plateforme de formation).
- L'un des deux arbitres devra obligatoirement être licencié au sein du club.
- Chaque arbitre devra remplir un « formulaire d'engagement Arbitre » pour le Championnat de Division 1 qui fera partie du dossier d'engagement définitif du club au championnat de Division 1.
- **AU MOINS l'un des deux arbitres engagés au titre de l'équipe doit être disponible chaque week-end de championnat en cas de sollicitation par la C.N.A.B. Les clubs devant y veiller, si nécessaire.**
- La C.N.A.B et ses désignateurs, de par la connaissance du terrain et notamment celle du corps arbitral et avec le souci de l'amélioration de l'arbitrage dans les championnats nationaux, disposent de toute latitude pour assigner, dans un championnat ou un autre, ou ne pas assigner les arbitres présentés par les clubs dans leur dossier d'engagement.

Situation au 26 janvier

MONTPELLIER 1 : positionnement (D1 ou D2) de Ludovic MEILLIER à déterminer.

PUC 1 : positionnement (D1 ou D2) de Richard CREMADES à déterminer et licence à renouveler.

ROUEN 1 : en attente du renouvellement de licence de Franck BENASSEUR (par le club de RENNES).

TOULOUSE : l'engagement de Jérôme STEHLIK, Arbitre Départemental, ne pourrait être pris en considération qu'au regard d'une inscription à une formation AF2B et après qu'il ait, au minimum, passé le test 1.

Poule / Club	Arbitres
A / MONTIGNY 1	BEAUVIER Arnaud (AN)
A / PUC 1	
A / ROUEN 1	TOMBEUR Julien (AN) BENASSEUR Franck (AN)
A / SAVIGNY-SUR-ORGE	NEYRAUD Gilles (AR stagiaire AF3B 2019) AMOROS Bruno (AR)
A / TOULOUSE	LAUTIER Franck (AN)
B / CLERMONT-FERRAND	CHAFFOIS François-Xavier (AN) LOPEZ Grégory (AN) CHARLIONET Olivier (AR)
B / LA ROCHELLE	PERRIGUEY Laurent (AN) SANANES Patrick (AN) CANNIOUX Didier (AR)
B / METZ	LOMBARD Quentin (AN) MORA Damien (AR)
B / MONTPELLIER 1	
B / NICE	LOPEZ Jean-Claude (AN) KOVACS Peter (AR)
B / SENART 1	LODS Alexandre (AR)



Division 2 (annexe 1.02 des RGEs Baseball)

- Présenter un arbitre baseball de grade MINIMUM régional du cadre actif. Cet arbitre devra suivre impérativement (à ses frais ou ceux de son Club) le stage de préparation à la saison, s'il est organisé par la C.N.A.B, ou à une journée au minimum de formation en région (attestation de présence à fournir) et s'engager à officier dans les championnats nationaux si et dès lors que désigné par la C.N.A.B.
- Présenter un arbitre régional baseball du cadre actif **s'engageant à officier dans les championnats nationaux si et dès lors que désigné par la C.N.A.B.**
- Il est possible de présenter un arbitre départemental baseball stagiaire à une formation d'arbitre baseball de niveau 2 Baseball 2019 ou 2020 (= ayant au moins passé le 1e test sur les Règles de la plateforme de formation).
- L'un des deux arbitres devra obligatoirement être licencié au sein du club.
- Chaque arbitre devra remplir un « formulaire d'engagement Arbitre » pour la Division 2 qui fera partie du dossier d'engagement définitif du club au championnat de Division 2.
- **AU MOINS l'un des deux arbitres engagés au titre de l'équipe doit être disponible chaque week-end de championnat en cas de sollicitation par la C.N.A.B. Les clubs devant y veiller, si nécessaire.**

+ *idem*

Situation au 26 janvier

MONTPELLIER 2 : positionnement (D1 ou D2) de Ludovic MEILLIER à déterminer.

Patriots de PARIS : en attente du renouvellement de licence de Marcel THEOT (par le club d'EVRY).

PUC 2 : positionnement (D1 ou D2) de Richard CREMADES à déterminer et licence à renouveler.

Poule / Club	Arbitres
A / DUNKERQUE	MOULART Dany (AN) RUSSO Arnaud (AR)
A / RONCHIN	
A / ROUEN 2	RAJOHNSON Aina (AN) MASSE Thomas (AD stagiaire AF2B 018066)
A / VALENCIENNES	CARRETTE-LEGRAND Fabien (AN) HUET Gauthier (AD stagiaire AF2B 018066)
B / MEYZIEU	CHAVANCY Audrey (AN)
B / PUC 2	
B / Patriots PARIS	ANASTASIO Anthony (AN) THEOT Marcel (AR)
B / THIAIS	NGUYEN Paul (AN) MATHEY Julien (AR)
C / BREAL SS MONTFORT	COLIN François (AN)
C / LA GUERCHE	
C / MONTIGNY 2	LARROQUE Stefan (AN)
C / SENART 2	
D / BEZIERS	DUPONT Damien (AR) PATARATA Frédéric (AD stagiaire AF2B 0190)
D / EYSINES	GIRAUD Stéphane (AN) MACHADO Eduardo (AR)
D / MONTPELLIER 2	
B / ST AUBIN DU MEDOC	LACOSTE Gérald (AN) LANXADE Jean-Luc (AR)

Formulaires d'engagement arbitre D1/D2

- o Il est téléchargeable à partir du site fédéral :

Engagement au titre d'une équipe évoluant au niveau national :



[Pour la D1 et la D2](#)

- o Ils font partie du dossier d'engagement en championnat (*RGES Art 12.05.01*).
- o **Merci donc d'en transmettre AU PLUS VITE une copie à cnab@ffbs.fr !**

B. PREPARATION DES ARBITRES

Pour mémoire, au regard du faible nombre de candidats potentiels, il n'y aura pas de session complète de formation AF3B en 2020.

Clinic (stage) conjoint CRAB Ile-de-France / CNAB 2020

La participation, à ce stage, des arbitres engagés au titre des équipes D1 et D2 contribue au respect des conditions d'engagement pour la saison 2020 (cf. annexes 1.01 et 1.02 des RGES Baseball) et/ou peut constituer du temps de formation pour les stagiaires AF2B.

Il se tiendra à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78) les 22 et 23 février 2020 (9H00-18H00).

Intervenants extérieurs :

- Peter Brink, arbitre et formateur Hollandais de niveau 4, commissaire technique CEB ;
- Edwin A Louisa, arbitre Hollandais de niveau 4 et formateur CEB et WBSC.

Le bulletin d'inscription est téléchargeable à partir de la rubrique « 4. FORMATION » de la page CNAB du site FFBS. Comme précisé sur le document, il est à envoyer par mail dans un premier temps et le règlement est à adresser au siège fédéral (pour les arbitres D1/D2).

Ne tardez pas car le nombre de places est limité (25 au titre de la CRAB-IDF et 25 de la CNAB) et la date limite des inscriptions est fixée au 31 janvier 2020 !

Merci aux clubs organisant des tournois/séries de matchs de préparation de niveau D2 ou D1 de nous en tenir informés dès que possible !

Sont ainsi recensés, à ce jour, les tournois de préparation suivants :

Organisme organisateur	Mél contact	Intitulé du tournoi	Dates	VILLE	Nombre d'équipes prévues	Responsable arbitrage	Mél	Niveau estimé	N° d'agrément	Observations
Club de RONCHIN	stephane.larzul@ffbs.fr	Tournoi de baseball 6 series	21 et 22 mars	RONCHIN	6	LARZUL Stéphane	stephane.larzul@ffbs.fr	D2	CNAB020TPN001	Temps de formation AF2B si arbitre(s) concerné(s)
Club de VALENCIENNES	jp-gomes@hotmail.fr	Tournoi Louis Dupont	21 et 22 mars	VALENCIENNES	5	CARRETTE-LEGRAND Fabien	fabien.carrettelegrand@ffbs.fr	D2	CNAB020TPN002	Temps de formation AF2B si arbitre(s) concerné(s)
Club d'EYSINES	davidtaristas@orange.fr	Tournoi de préparation	14 et 15 mars	EYSINES	4	GIRAUD Stéphane	stephane.giraud@ffbs.fr	D2	CNAB020TPN003	
Club de SENART	alexandre.lods@gmail.com	Matchs de préparation SENART 2-PUC 2	29 mars	SENART	2			D2	CNAB020TPN004	

Pensez, Chers Amis Arbitres, à tenir à jour votre fiche de suivi intersaison !

2) INTERLIGUES LITTLE LEAGUE 2020

les Interligues Little League Baseball Softball vont se dérouler du 21 au 23 mai à PINEUILH (33).

Deux compétitions sont proposées cette année en baseball :

- Baseball Major (9-12 ans) ;
- Baseball Senior (12-15 ans),

Ainsi qu'une en softball (Softball Major : 9-12 ans).

Référent arbitrage Little League au sein de la CNAB : Aina RAJOHNSON (aina.rajohnson@ffbs.fr).



Arbitres (cf. annexe 1.ARBITRAGE des RGEs Baseball)

INTERLIGUES BASEBALL

Pour l'ensemble des rencontres de la compétition un arbitre de chaque équipe de ligue régionale participante, ne faisant pas par ailleurs partie de l'encadrement de celle-ci, devra être présent lors de chaque regroupement.

Les indemnités des arbitres, selon le barème fédéral, seront payées aux arbitres par la fédération.

Les frais de repas, d'hébergement et de déplacement étant à la charge de sa ligue régionale.

Les ligues, en concertation logique avec leur commission régionale arbitrage baseball, doivent adresser les formulaires d'engagement des arbitres à :

- François COLLET (francois.collet@ffbs.fr)
- Aina RAJOHSON (aina.rajohnson@ffbs.fr)
- + cnab@ffbs.fr, en copie pour information

pour le 31 janvier 2020 (date limite d'envoi des dossiers d'inscription).

Formation

La formation pour les arbitres des Interligues se tiendra à GRENOBLE (38) les 21 et 22 mars.

Elle est intégralement prise en charge par la Fédération dans le cadre de l'aide reçue de la part de la Little League.

Les noms, prénoms, et adresses email des arbitres qui participeront à la formation doivent être communiqués, par les ligues, à :

- François COLLET (francois.collet@ffbs.fr)
- Aina RAJOHSON (aina.rajohnson@ffbs.fr)
- + cnab@ffbs.fr, en copie pour information

le vendredi 7 février au plus tard.

La participation à ce stage pourra, le cas échéant, être comptabilisé comme du temps de formation pour les stagiaires AF2B.

3) COMMISSIONS REGIONALES ARBITRAGE BASEBALL



Bienvenue à la nouvelle Présidente de la CRAB Normandie : Chantal MOULIN, que nous félicitons et remercions de son investissement !

Il est primordial qu'il y ait une CRAB active et étoffée au sein de chaque ligue !

Celle-ci se doit de constituer l'interface essentielle entre la CNAB et les arbitres de la région (proximité motivante/fédératrice) et d'être notre relais auprès des clubs et organes déconcentrés.

Elle doit participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de la ligue en matière d'organisation de l'arbitrage dans les championnats régionaux, de formation, etc.

Elle doit s'assurer que toutes les rencontres de la région soient arbitrées par des arbitres officiels du cadre actif, nous saisissant en cas de problème, et comptabiliser les arbitrages de chacun.

LES PRESIDENTS DE COMMISSION REGIONALE ARBITRAGE BASEBALL AU 26 JANVIER 2020

NOM	Prénom	Courriel	Grade	Certifications	Remarques
LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES					
CHAFFOIS	François-Xavier	crab.auvergnerrhonealpes@ffbs.fr	AN	IFA1	
LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE					
RIOU	Fabien	crab.bourgognefranchecomte@ffbs.fr	AR	IFA1	
LIGUE BRETAGNE					
COLIN	François	crab.bretagne@ffbs.fr	AN		
LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE					
LOPEZ	Grégory	crab.centrevalldeloire@ffbs.fr	AN	IFA1	
LIGUE GRAND EST					
LOMBARD	Quentin	crab.grandest@ffbs.fr	AN	IFA1	
LIGUE HAUTS-DE-FRANCE					
MOULART	Dany	crab.hautsdefrance@ffbs.fr	AN	IFA2B	
LIGUE ILE-DE-FRANCE					
NGUYEN	Paul	crab.iledefrance@ffbs.fr	AN	IFA2B ; AI	
LIGUE NORMANDIE					
MOULIN	Chantal	crab.normandie@ffbs.fr			
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE					
LANXADE	Jean-Luc	crab.nouvelleaquitaine@ffbs.fr	AR		CRABS
REGION OCCITANIE					
BAUDRY	William	crab.occitanie@ffbs.fr	AN	IFA1 ; AI	
LIGUE PAYS DE LA LOIRE					
RAME	Paul	crab.paysdelaloire@ffbs.fr	AD		
LIGUE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR					
MEILLIER	Ludovic	crab.paca@ffbs.fr	AR		
LIGUE DE CORSE					
LIGUE NOUVELLE-CALEDONIE					
MATHEY	Nicolas	crab.nouvellecaledonie@ffbs.fr	AR	IRA	

Merci à l'ensemble des présidents et membres de CRAB quant à leur implication pour le développement de l'arbitrage baseball en France !

4) ZOOM SUR...

Les arbitres du premier Open de France de Baseball 5 qui s'est déroulé à l'INSEP les 18 et 19 janvier derniers (*de gauche à droite*) : Christophe FERSING, Quentin BRAINVILLE, Karl CHAUVEAU, Laëtitia ODIN, Julien MATHEY (crédit photo, merci !), Rafael LANDAETA et Julien TOMBEUR.



Merci à tous !

Date : 21/02/2020



Rédaction :
Fabien CARRETTE-LEGRAND
(Mail : cnab@ffbs.fr)

BULLETIN CNAB 2020B03

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

1) REGLES DU JEU (BASEBALL) : MODIFICATIONS POUR LA SAISON 2020

Cf. Modifications 2019 pour 2020 des Règles pour les arbitres et managers (en annexe)

ET

(m) Limitation par rencontre du nombre de visites au monticule du lanceur.

La Fédération a adopté le règlement suivant concernant le nombre de visite au monticule du lanceur par rencontre :

- (1) Le nombre de visites au monticule sans changement de lanceur est limité à cinq par équipe, pour 9 manches. Lors de chaque manche supplémentaire, chaque équipe bénéficie d'une visite supplémentaire sans changement de lanceur.
- (2) Pour l'application de cette règle 5.10(m), le déplacement d'un manager ou d'un coach au monticule pour rencontrer le lanceur constitue une visite. Le déplacement d'un joueur quittant sa position pour s'entretenir avec le lanceur, incluant un lanceur quittant le monticule pour s'entretenir avec un autre joueur constitue une visite, sans tenir compte de l'endroit où se déroule la visite, ni de la durée de cette dernière.

Les visites en cours vers le monticule d'un manager, d'un coach ou d'un joueur ne constituent pas chacune une visite indépendante. De plus, les dispositions suivantes ne constituent pas une visite :

- (A) Les discussions entre les lanceurs et les joueurs en position comme cela arrive entre les batteurs dans le cours normal du jeu et qui ne nécessitent pas au joueur en position ou au lanceur de se déplacer ;
- (B) Les visites au monticule des joueurs en position pour uniquement nettoyer leurs chaussures, à la condition que le joueur ne dialogue pas avec le lanceur ;
- (C) Les visites nécessitées par une blessure ou un risque de blessure du lanceur ; et
- (D) Les visites au monticule de joueurs en position sur le terrain après l'annonce du remplacement d'un attaquant mais avant qu'un lancer ou un jeu ne soit effectué.
- (E) Les visites au monticule de joueurs en position sur le terrain qui se déroulent pendant un arrêt du jeu suite à l'appel d'un « Time » par l'arbitre (par exemple, suite à la blessure d'un arbitre ou d'un joueur, la présence d'un spectateur, d'un objet ou d'un membre de l'équipe d'entretien du terrain, d'un manager demandant un examen vidéo, etc.), à la condition que cette visite ne retarde pas la reprise de la rencontre.
- (F) Les visites au monticule de joueurs en position sur le terrain après un coup de circuit, à la condition que les joueurs retournent à leurs positions avant que le coureur atteigne la plaque de but, et

- (G) Les visites au monticule de joueurs en position sur le terrain pendant une suspension de la manche ou un changement de lanceur, à la condition que cette visite n'empêche pas le lanceur de respecter les limites de temps applicables aux suspensions de manche ou de changement de lanceur.
- (3) Mécompréhension des signaux. Lorsqu'une équipe a épuisé son nombre de visites lors d'une rencontre (ou lors d'une manche supplémentaire) et que l'arbitre de plaque détermine que le receveur et le lanceur n'ont pas la même compréhension de l'emplacement ou du type de lancer signalés par le receveur (autrement exprimé comme une « mécompréhension »), l'arbitre de plaque peut, à la demande du receveur, autoriser ce dernier à faire une brève visite au monticule. Toutefois, toute visite au monticule résultant d'une « mécompréhension » avant que l'équipe n'ait épuisé son nombre de visites autorisées, vient en déduction de ces dernières.
- (4) Mise en œuvre des limitations des visites au monticule. Un manager ou un coach qui passe la ligne des fausses balles en direction du monticule après que son équipe a atteint son nombre de visite autorisée entraîne le changement du lanceur, à moins que cela ne se passe pendant le passage à la batte du premier batteur d'un lanceur remplaçant, auquel cas le lanceur remplaçant doit compléter le tour de passage à la batte dans le respect de la Règle 5.10(g). Si un manager ou un coach pense qu'une exception à la règle des visites s'applique, il doit consulter l'arbitre avant de passer la ligne des fausses balles. Lorsqu'une équipe est obligée d'effectuer un changement inattendu de lanceur par application de cette règle, et qu'aucun lanceur de relève ne s'échauffe dans l'enclos des lancers, le manager ou le coach qui a violé la règle en dépassant le nombre de visites allouées est expulsé de la rencontre. L'arbitre peut accorder au lanceur remplaçant du temps supplémentaire pour préparer son entrée en jeu.

Lorsqu'un joueur en position effectue une visite après que son équipe a atteint son nombre de visite allouées, il peut être expulsé s'il ne retourne pas à sa position à la demande de l'arbitre ; toutefois, une visite interdite par un joueur en position n'entraîne pas l'exclusion du lanceur.

Il est impératif de prendre connaissance de ces modifications et de les mettre en application !

Par ailleurs, les règles 2020 (édition de décembre 2019) sont téléchargeables à partir de la page « Textes Officiels » du site fédéral.

2) CHAMPIONNAT D'EUROPE DE BASEBALL5

Julien MATHEY, également référent de la discipline au sein de la commission, va participer au stage de préparation, les 26 et 27 février, et officier comme arbitre lors du premier Championnat d'Europe de Baseball5 à VILNIUS (Lituanie) du 28 février au 1^{er} mars.

Nous le félicitons et lui souhaitons une bonne compétition.



3) INTERLIGUES LITTLE LEAGUE 2020

les Interligues Little League Baseball Softball vont se dérouler du 21 au 23 mai à PINEUILH (33).

Deux compétitions sont proposées cette année en baseball :

- Baseball Major (9-12 ans) ;
- Baseball Senior (12-15 ans),

Ainsi qu'une en softball (Softball Major : 9-12 ans).



Référent arbitrage Little League au sein de la CNAB : Aina RAJOHNSON (aina.rajohnson@ffbs.fr).

Arbitres (cf. annexe 1.ARBITRAGE des RGEs Baseball)

INTERLIGUES BASEBALL

Pour l'ensemble des rencontres de la compétition un arbitre de chaque équipe de ligue régionale participante, ne faisant pas par ailleurs partie de l'encadrement de celle-ci, devra être présent lors de chaque regroupement.

Les indemnités des arbitres, selon le barème fédéral, seront payées aux arbitres par la fédération.

Les frais de repas, d'hébergement et de déplacement étant à la charge de sa ligue régionale.

Les ligues, en concertation logique avec leur commission régionale arbitrage baseball, devaient adresser les formulaires d'engagement des arbitres à :

- François COLLET (francois.collet@ffbs.fr)
- Aina RAJOHNSON (aina.rajohnson@ffbs.fr)
- + cnab@ffbs.fr, en copie pour information

pour le 31 janvier 2020 (date limite d'envoi des dossiers d'inscription)... A ce jour :

Ligue	Catégorie	Arbitres
Grand Est	15U	POLIS Nathan
Occitanie	12U	PATARATA Frédéric
Occitanie	15U	CAUCHY François
Hauts-de-France	15U	MOULART Dany

Merci donc aux ligues participantes de faire le nécessaire au plus vite !

4) FORMATIONS LITTLE LEAGUE 2020

Deux stages d'arbitrage Little League, pouvant être considérés, le cas échéant, comme du temps de formation pour les stagiaires AF2B, sont prévus en mars 2020 :

❖ A GRENOBLE les 21 et 22 mars

Les arbitres des Interligues doivent y participer, leur frais étant pris en charge intégralement dans le cadre de l'aide reçue de la part de la Little League.

Le descriptif du stage est téléchargeable à partir de la page CNAB du site fédéral.

Renseignements auprès d'Aina RAJOHNSON (aina.rajohnson@ffbs.fr).

❖ A KUTNO (Pologne) du 27 au 29 mars

Le descriptif du stage et la fiche d'inscription sont téléchargeables à partir de la page CNAB du site fédéral.

La date limite d'inscription est fixée au 1er mars.

Dans tout échange et pour toute inscription : merci de mettre en copie François COLLET (francois.collet@ffbs.fr), District Administrator, et cnab@ffbs.fr en copie !

5) EN VUE DE LA SAISON 2020 (D1/D2)

A. CONDITIONS D'ENGAGEMENT (ULTIME RAPPEL)



Situation au 21 février

Poule / Club	Arbitres
A / MONTIGNY 1	BEAUVIER Arnaud (AN) KLEIN Alban (AR)
A / PUC 1	CREMADES Richard (AN) VILLALBA LOZADA Jesus Enrique (AD stagia
A / ROUEN 1	TOMBEUR Julien (AN) BENASSEUR Franck (AN)
A / SAVIGNY-SUR-ORGE	NEYRAUD Gilles (AR stagiaire AF3B 2019) AMOROS Bruno (AR)
A / TOULOUSE	LAUTIER Franck (AN)
B / CLERMONT-FERRAND	CHAFFOIS François-Xavier (AN) LOPEZ Grégory (AN) CHARLIONET Olivier (AR)
B / LA ROCHELLE	PERRIGUEY Laurent (AN) SANANES Patrick (AN) CANNIOUX Didier (AR)
B / METZ	LOMBARD Quentin (AN) MORA Damien (AR)
B / MONTPELLIER 1	BAUDRY William (AN)
B / NICE	LOPEZ Jean-Claude (AN) KOVACS Peter (AR)
B / SENART 1	PONGE Sylvain (AN) LODS Alexandre (AR)

Poule / Club	Arbitres
A / DUNKERQUE	MOULART Dany (AN) RUSSO Arnaud (AR)
A / RONCHIN	LARZUL Stéphane (AN) BEAURAIN Arnaud (AR)
A / ROUEN 2	RAJOHNSON Aina (AN) MASSE Thomas (AD stagiaire AF2B 018066)
A / VALENCIENNES	CARRETTE-LEGRAND Fabien (AN) HUET Gauthier (AD stagiaire AF2B 018066)
B / MEYZIEU	CHAVANCY Audrey (AN) SAIDI Ahmed (AD stagiaire AF2B 019077)
B / PUC 2	ARAUJO Francisco (AD stagiaire AF2B IDF 2019) MULLER David (AD stagiaire AF2B 019101)
B / Patriots PARIS	ANASTASIO Anthony (AN) THEOT Marcel (AR)
B / THIAIS	NGUYEN Paul (AN) MATHEY Julien (AR)
C / BREAL SS MONTFORT	COLIN François (AN)
C / LA GUERCHE	MAKOUCHETCHEV Serge (AN) JAMELOT Simon (AR)
C / MONTIGNY 2	LARROQUE Stefan (AN) MORVAN Julien (AR)
C / SENART 2	
D / BEZIERS	DUPONT Damien (AR) PATARATA Frédéric (AD stagiaire AF2B 019077)
D / EYSINES	GIRAUD Stéphane (AN) MACHADO Eduardo (AR)
D / MONTPELLIER 2	
B / ST AUBIN DU MEDOC	LACOSTE Gérald (AN) LANXADE Jean-Luc (AR)

Division 1 (annexe 1.01 des RGES Baseball)

PUC 1

Licence de Richard CREMADES à renouveler.

Licence de Jesus Enrique VILLALBA LOZADA à renouveler. L'intéressé doit impérativement passer le test 1 de l'AF2B avant le 01/04/20.

TOULOUSE

L'engagement de Jérôme STEHLIK, Arbitre Départemental, n'a pas été pris en considération, l'intéressé n'étant pas inscrit à une formation AF2B.

CLERMONT-FERRAND

L'engagement de François-Xavier CHAFFOIS ne peut être pris en considération tant qu'il n'est pas visé du club de ST-JUST-ST-RAMBERT.

L'engagement de Grégory LOPEZ ne peut être pris en considération tant qu'il n'est pas visé du club de JOUELLES-TOURS.

MONTPELLIER 1

Positionnement (D1 ou D2) de Ludovic MEILLIER à déterminer. Pourrait manquer un ARB ou stagiaire AF2B selon celui-ci.

Division 2 (annexe 1.02 des RGEs Baseball)

PUC 2

En attente d'un ARB ou AF2B (formations en cours).

BREAL SOUS MONTFORT

Il manque le second arbitre (ARB ou stagiaires AF2B).

SENART 2

En attente des arbitres engagés au titre de cette équipe et des formulaires correspondants.

MONTPELLIER 2

Positionnement (D1 ou D2) de Ludovic MEILLIER à déterminer. Selon celui-ci, il manquerait alors un ou deux arbitres permettant de répondre aux conditions d'engagement pour ce championnat : en attente des formulaires correspondants.

B. PREPARATION DES ARBITRES

Merci aux clubs organisant des tournois/séries de matchs de préparation de niveau D2 ou D1 de nous en tenir informés dès que possible !

Sont ainsi recensés, à ce jour, les tournois et matchs de préparation suivants :

Organisme organisateur	Mél contact	Intitulé du tournoi	Dates	VILLE	Nombre d'équipes prévues	Responsable arbitrage	Mél	Niveau estimé	N° d'agrément
Club de RONCHIN	stephane.larzul@ffbs.fr	Tournoi de baseball 6 series	21 et 22 mars	RONCHIN	6	LARZUL Stéphane	stephane.larzul@ffbs.fr	D2	CNAB020TPN001
Club de VALENCIENNES	jp-gomes@hotmail.fr	Tournoi Louis Dupont	21 et 22 mars	VALENCIENNES	5	CARRETTE-LEGRAND Fabien	fabien.carrettegrand@ffbs.fr	D2	CNAB020TPN002
Club d'EYSINES	davidtaristas@orange.fr	Tournoi de préparation	14 et 15 mars	EYSINES	4	GIRAUD Stéphane	stephane.giraud@ffbs.fr	D2	CNAB020TPN003
Club de SENART	alexandre.lods@gmail.com	Matchs de préparation SENART 2-PUC 2	29 mars	SENART	2			D2	CNAB020TPN004
Clubs de MONTIGNY, Patriots PARIS et ROUEN	arnaud.peramo@gmail.com	"Spring training"	8 mars	PARIS	3			D2	CNAB020TPN005
			15 mars	ROUEN	3				
			22 mars	MONTIGNY	3	PERAMO Arnaud	arnaud.peramo@gmail.com		
Clubs de SAVIGNY et SENART	salado.thomas@gmail.com	Matchs de préparation (2 X 7 manches)	22 mars	SENART	2			D1	CNAB020TPN006
Clubs de SAVIGNY et MONTIGNY	salado.thomas@gmail.com	Matchs de préparation (2 X 7 manches)	5 avril	MONTIGNY	2			D1	CNAB020TPN007
Clubs de MONTIGNY (équipe D1) et THIAIS (D2)	franck.lecarpentier@free.fr	Matchs de préparation (2 X 7 manches)	8 mars	MONTIGNY	2			D2	CNAB020TPN008

Les tournois de RONCHIN et VALENCIENNES peuvent être considérés comme tu temps de formation AF2B si des arbitres sont concernés (présence d'un IFA2B).

Pensez, Chers Amis Arbitres, à tenir à jour votre fiche de suivi intersaison !

Bon weekend à tous !

Sommaire des changements des règles de jeu 2019 pour 2020 à l'attention des Arbitres et Managers

1/ 4.03 De l'échange des ordres de passage à la batte (line-up)

A moins que le club recevant n'ait préalablement annoncé que la rencontre a été reportée ou que son début est retardé, le ou les arbitres doivent pénétrer sur le terrain cinq minutes avant l'heure prévue pour le début de la rencontre et se diriger directement vers la plaque de but où ils doivent rencontrer les managers des équipes adverses. Dans l'ordre :

- (e) Dès que l'ordre des batteurs de l'équipe recevante est remis à l'arbitre en chef, les arbitres sont chargés du terrain de jeu et sont les seuls à décider si une rencontre doit être interrompue, suspendue ou reprise, en fonction des conditions météorologiques ou de l'état du terrain. L'arbitre en chef ne doit pas annoncer la fin de la rencontre moins de 30 minutes après avoir suspendu le jeu. La suspension peut durer aussi longtemps que l'arbitre en chef estime que la rencontre aura une chance d'être reprise. **Cette règle n'a pas pour objet d'affecter la capacité d'un club à suspendre ou à reprendre toute rencontre dans le respect des mesures concernant les conditions météorologiques rigoureuses, à risques importants et la prévention contre la foudre, communiquées à la fédération avant la saison sportive.**

2/ 4.04 Des conditions météorologiques et du terrain de jeu

- (a) Le manager de l'équipe recevante est le seul à pouvoir décider qu'une rencontre ne doit pas être débutée en raison de mauvaises conditions météorologiques ou du mauvais état du terrain de jeu, sauf lorsqu'il s'agit de la deuxième rencontre d'un programme double classique ou entrecoupé. **Cette règle n'a pas pour objet d'affecter la capacité d'un club à suspendre ou à reprendre toute rencontre dans le respect des mesures concernant les conditions météorologiques rigoureuses, à risques importants et la prévention contre la foudre, communiquées à la fédération avant la saison sportive.**

3/ 5.05 Du batteur devenant coureur

- (b) **Le batteur devient coureur et a le droit à la première base sans danger d'être retiré (à condition qu'il avance vers et touche la première base) quand :**

(2) il est touché par un lancer qu'il n'essaye pas de frapper à moins :

- (A) que la balle ne soit dans la zone de strike quand elle le touche, ou
- (B) qu'il n'essaye pas d'éviter d'être touché par la balle ;

Si la balle est dans la zone de strike quand elle touche le batteur, elle est appelée strike, que le batteur essaye ou non de l'éviter. Si la balle est hors de la zone de strike quand elle touche le batteur, elle est appelée balle s'il n'essaye pas d'éviter d'être touché.

INTERPRETATION APPROUVEE : Quand le batteur est touché par un lancer qui ne lui donne pas droit à la première base, la balle est morte et aucun coureur ne peut avancer.

Règle 5.05(b)(2) Commentaire : un batteur ne sera pas considéré comme touché par un lancer lorsque la balle touche uniquement un bijou qu'il porte (exemple : colliers, bracelets, etc.).

(c) Des balles mortes

Le jeu est arrêté (la balle est morte) et les coureurs avancent d'une base ou retournent à leurs bases sans pouvoir être retirés quand :

- (7) Un lancer se loge dans le masque **ou l'équipement** du receveur ou **dans ou contre le corps de l'arbitre, son masque ou son** équipement et demeure hors-jeu, les coureurs avancent d'une base ;

Règle 5.06(c)(7) Commentaire : Si un ricochet frappe l'arbitre et est attrapé au rebond par un défenseur, la balle est morte et le batteur ne peut pas être retiré. La même chose s'applique pour tout ricochet qui se loge dans le masque de l'arbitre ou tout autre équipement de ce dernier.

Si un troisième strike (pas un ricochet) passe derrière le receveur et touche un arbitre, la balle est en jeu. Sur un tel jeu, si le rebond de la balle est pris par un défenseur avant qu'elle ne touche le sol, le batteur n'est pas retiré par cet attrapé mais la balle demeure en jeu et le batteur peut être retiré en première base ou en étant touché avec la balle.

Si un lancer se loge dans le masque du receveur ou de l'arbitre ou dans tout autre équipement et demeure hors-jeu, lors d'un troisième strike ou d'une quatrième balle, le batteur se voit octroyer alors la première base et tous les coureurs avancent d'une base. Si le compte du batteur est de moins de trois balles, les coureurs avancent d'une base.

Lorsqu'une balle est placée intentionnellement dans l'uniforme d'un joueur (par exemple dans une des poches de son pantalon) afin de tromper un coureur sur base, l'arbitre doit annoncer « Time ». L'arbitre accorde à chaque coureur au moins une base (ou plus, si selon le jugement de l'arbitre, c'est justifié pour annuler l'effet de la disparition de la balle du jeu), à partir de la base qu'ils occupaient précédemment.

(b) Du retrait d'un coureur

Tout coureur est retiré quand :

- (7) Il est touché par une bonne balle en territoire des bonnes balles avant que la balle ne passe un joueur de champ intérieur **et qu'aucun autre joueur de champ intérieur n'ait la chance de faire un jeu**. Le jeu est arrêté et nul coureur ne peut ni marquer un point ni avancer, à l'exception des coureurs forcés d'avancer ;

EXCEPTION : Si un coureur touche sa base quand il est touché par un infield fly, il n'est pas retiré bien que le batteur le soit.

Règle 5.09(b)(7) Commentaire : Si deux coureurs sont touchés par la même balle frappée, seul le premier est retiré puisque la balle est morte instantanément.

Si un coureur est touché par un infield fly alors qu'il ne touche pas sa base **et avant que la balle ne passe un joueur de champ intérieur et qu'aucun autre joueur de champ intérieur n'ait la chance de faire un jeu**, le coureur et le batteur sont tous les deux retirés.

Que le coureur touche sa base ou non lorsqu'il est touché par un infield fly avant que la balle ne passe un joueur de champ intérieur et qu'aucun autre joueur de champ intérieur n'ait la chance de faire un jeu, le jeu est arrêté et nul coureur ne peut ni marquer un point ni avancer, à l'exception des coureurs forcés d'avancer.

6/ 5.10 Des remplacements des joueurs ou du lanceur (incluant les visites au monticule)

(g) Le lanceur partant ou tout lanceur remplaçant doit lancer à au moins 3 batteurs successifs, incluant le batteur alors à la batte (ou à tout autre batteur remplaçant) jusqu'à ce que lesdits batteurs soient retirés ou atteignent la première base ou jusqu'à ce que l'équipe en attaque soit retirée, à moins que le lanceur partant ou le lanceur remplaçant ne soit blessé ou ne souffre d'un malaise qui, selon le jugement de l'arbitre en chef, l'empêche de continuer à lancer.

7/ 5.10 (l) Des visites au monticule obligeant le changement du lanceur

La Fédération a adopté le règlement suivant concernant les visites du manager ou des coachs au lanceur :

- (1) Ce règlement limite le nombre de visites que le manager ou les coachs peuvent effectuer à un même lanceur dans la même manche ;
- (2) Une deuxième visite au même lanceur au cours d'une même manche entraîne le retrait automatique, de la rencontre, dudit lanceur ;
- (3) Le manager ou le coach ne sont pas autorisés à faire une deuxième visite au monticule alors que le même batteur est à la batte ;
- (4) Cependant si ce batteur est remplacé par un batteur d'urgence, le manager ou le coach peut se rendre à nouveau au monticule pour une deuxième visite, le lanceur devra toutefois être remplacé et retiré de la rencontre.

Un manager ou un coach est considéré comme ayant terminé sa visite au monticule lorsqu'il quitte le cercle des 5,48 mètres qui entoure la plaque du lanceur.

Règle 5.10(l) Commentaire : Si le manager ou un coach va parler au receveur ou à un joueur de champ intérieur et que ces derniers vont vers le monticule pour dialoguer, ou bien que le lanceur va les rencontrer à leur position avant qu'un lancer ou tout autre jeu ne soit effectué, ceci doit être considéré comme une visite au monticule.

Toute manière de contourner le règlement en se servant du receveur ou d'un joueur de champ intérieur doit être considérée comme une visite au monticule.

Si le coach se rend au monticule pour effectuer un changement de lanceur et que le manager se rend à son tour sur le monticule pour parler au nouveau lanceur, cela sera considéré comme une visite à l'égard de ce nouveau lanceur dans cette manche.

Un manager ou un coach ne doit pas être considéré comme ayant terminé sa visite au monticule s'il quitte temporairement le cercle des 5,48 mètres qui entoure la plaque du lanceur afin d'indiquer à l'arbitre qu'une double permutation ou un remplacement va être fait.

Dans le cas où le manager ayant effectué une première visite en fait une deuxième dans la même manche avec le même lanceur et le même batteur alors qu'il a été averti par l'arbitre qu'il ne pouvait en effectuer une deuxième, le manager doit être expulsé de la rencontre et le lanceur doit continuer de lancer au batteur jusqu'à ce que celui-ci soit retiré ou ait atteint une base. Après que le batteur soit retiré ou qu'il devienne coureur, le lanceur doit alors être retiré de la rencontre. Le manager doit être averti que son lanceur sera retiré de la rencontre après que le batteur soit retiré ou qu'il ne devienne coureur, afin de pouvoir échauffer un lanceur remplaçant.

Dans de telles circonstances, le lanceur remplaçant se verra accorder 8 lancers d'échauffement à moins que l'arbitre, en fonction de circonstances qu'il juge particulières, ne lui en accorde davantage.

Pour l'application de cette Règle 5.10(I), remplacer le lanceur constitue une visite à ce lanceur dans cette manche, que le manager ou le coach aille ou non au monticule, ou que le lanceur reste ou non en jeu à une autre position en défense.

8/ 6.01 De l'interférence, l'obstruction et des collisions avec le receveur

(i) Des collisions à la plaque de but (Marbre)

(1) Un coureur tentant de marquer ne doit pas dévier de son couloir allant directement à la plaque de but en vue d'initier un contact avec le receveur. Si, selon le jugement de l'arbitre, un coureur tentant de marquer provoque un contact avec le **receveur** de cette manière, l'arbitre devra déclarer le coureur retiré (sans se soucier de savoir si le receveur conserve la possession de la balle). Dans de telles circonstances, l'arbitre devra appeler un « TIME », la balle sera morte, et tous les autres coureurs devront retourner à la dernière base touchée au moment de la collision. Si le coureur glisse (ou slide) de façon appropriée, il ne devra pas être jugé comme ayant violé la règle 6.01(i)(1).

Dans cette Règle 6.01(i) toute référence au « receveur » s'applique également à tous les autres joueurs protégeant la plaque de but.

Cette règle 6.01(i)(2) ne s'applique pas lors d'un jeu forcé à la plaque de but.

9/ 7.03 Des forfaits

(a) Le bénéfice d'une rencontre peut être accordé, sur forfait, à l'équipe adverse quand une équipe :

(7) Ne se présente pas pour la deuxième rencontre d'un programme double dans les **trente** minutes après la fin de la première rencontre, à moins que l'arbitre de la première rencontre n'ait étendu la période de repos.

10/ 9.01 Du scoreur officiel (Généralités)

(a) Le Président de la Commission concernée doit désigner un scoreur officiel pour chaque rencontre de championnat. Celui-ci doit observer la rencontre en se tenant dans la tribune de presse, **à l'emplacement permanent proposé par le club recevant** ou, à défaut, dans un endroit réservé à cet effet et situé derrière l'écran arrière, de façon à être isolé des joueurs et des spectateurs.

Le scoreur officiel constitue l'autorité suprême lorsqu'une décision de jugement impliquant les dispositions de la règle 9 doit être prise. Par exemple, c'est au scoreur qu'incombe la responsabilité de décider si l'avance d'un batteur en première base constitue un coup sûr (hit) ou une erreur.

Le scoreur officiel doit communiquer sa décision à la tribune de presse et à la cabine de radiodiffusion par signaux de la main ou par haut-parleurs et, si nécessaire, en aviser l'annonceur.

Il est interdit à toute personne, incluant les joueurs et les officiels d'un club de protester auprès du scoreur officiel au sujet de telles décisions.

Le scoreur officiel doit rendre toutes les décisions de jugement. **La conclusion d'un jeu requiert le jugement du scoreur, le scoreur officiel, dans un premier temps, rend un jugement préliminaire avant le début du prochain passage à la batte. Dans les 24 heures après qu'une rencontre a été terminée ou suspendue le scoreur officiel peut, à sa discrétion, confirmer ou réviser son jugement préliminaire par une décision de jugement définitif.** Un joueur ou club peut demander que le Président de la commission concernée revienne sur un jugement définitif pris par un scoreur officiel durant une rencontre à laquelle a participé ce joueur ou ce club, par écrit ou par courriel certifié dans les 72 heures à compter du moment où le jugement est devenu définitif.

Le Président de la commission concernée aura accès à toute bande vidéo concernée disponible et, après avoir pris en compte les preuves il peut ordonner un changement du jugement définitif lorsqu'il conclut que le jugement définitif du scoreur officiel a été clairement erroné. Aucun jugement de litige ne peut être changé par la suite.

- (b) Le scoreur officiel est un représentant officiel de la Fédération et il a droit au respect que lui confère la dignité de sa fonction. Il est sous l'entière protection de la Fédération. Le scoreur officiel rapportera à la Fédération tout affront qu'il aura pu subir dans l'exercice de ses fonctions ou comme résultat de ces dernières, de la part d'un manager, d'un joueur, d'un employé ou de l'officiel d'un club, **ou d'un membre des médias.**

11/

Définitions des Termes

TOUCHER (tag) :

- (a) Action effectuée par un défenseur lors d'un jeu forcé en touchant une base avec une partie de son corps tout en tenant fermement la balle dans sa main ou son gant.
- (b) Action effectuée par un défenseur qui touche un coureur de la main ou du gant dans lequel se trouve la balle tenue fermement. (n'incluant pas les bouts de lacets de fixation du gant qui en dépassent)

Ce n'est pas un toucher si le défenseur, simultanément ou immédiatement après avoir touché la base ou le coureur, perd le contrôle de la balle. Le défenseur doit tenir la balle suffisamment longtemps afin de montrer qu'il a le total contrôle de celle-ci.

Si le défenseur a effectué un toucher et perd le contrôle de la balle lorsqu'il s'apprête à la relayer par la suite, alors le toucher doit être validé.

Pour l'application de cette définition, toute joaillerie portée par un joueur (par exemple colliers, bracelets, etc.) ne constitue pas une partie du corps du joueur.

TOUCHER UN JOUEUR OU UN ARBITRE : Action de toucher le corps d'un joueur ou d'un arbitre, ou l'uniforme ou l'équipement porté par ces derniers **(à l'exception de toute joaillerie portée par un joueur (par exemple colliers, bracelets, etc.).**

Date : 08/03/2020



Rédaction :
Fabien CARRETTE-LEGRAND
(Mail : cnab@ffbs.fr)

BULLETIN CNAB 2020B04

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

1) INTERLIGUES LITTLE LEAGUE 2020

Les Interligues Little League Baseball et Softball vont se dérouler du 21 au 23 mai à PINEUILH (33).

Deux compétitions sont proposées cette année en baseball :

- Baseball Major (9-12 ans) ;
- Baseball Senior (12-15 ans),

Ainsi qu'une en softball (Softball Major : 9-12 ans).



Référent arbitrage Little League au sein de la CNAB : Aina RAJOHNSON (aina.rajohnson@ffbs.fr).

Arbitres (cf. annexe 1.ARBITRAGE des RGEs Baseball)

INTERLIGUES BASEBALL

Pour l'ensemble des rencontres de la compétition un arbitre de chaque équipe de ligue régionale participante, ne faisant pas par ailleurs partie de l'encadrement de celle-ci, devra être présent lors de chaque regroupement.

Les indemnités des arbitres, selon le barème fédéral, seront payées aux arbitres par la fédération.

Les frais de repas, d'hébergement et de déplacement étant à la charge de sa ligue régionale.

Les ligues devaient adresser les formulaires d'engagement des arbitres pour le 31 janvier 2020 (date limite d'envoi des dossiers d'inscription) à :

- François COLLET (francois.collet@ffbs.fr)
 - Aina RAJOHNSON (aina.rajohnson@ffbs.fr)
- + cnab@ffbs.fr, en copie pour information

Les Interligues constituent un événement majeur de la saison !

Les ligues, leur CRAB et les arbitres doivent considérer qu'y officier est une reconnaissance des compétences (niveau relativement élevé, intensité des matchs) et non une contrainte.

Il est bien évidemment plus difficile d'identifier un candidat qui pourra se rendre disponible, voire de trouver un volontaire, si cela se décide tardivement alors que les exigences sont toujours

les mêmes depuis que les Interligues ont été remises en place et qu'il est donc possible d'anticiper (*vraisemblable mission annuelle de la CRAB*).

A ce jour :

Ligue	Catégorie	Arbitres	Grade	Observations
AuRA	12U	SAIDI Ahmed	ADB	Stagiaire AF2B AuRA
Bretagne	12U			
Centre-Val de Loire	12U			
Grand Est	12U			
Ile-de-France	12U	NEYRAUD Gilles	ARB	
Normandie	12U			
Nouvelle-Aquitaine	12U	ESSAFI Soubha	ADB	Stagiaire AF2B Nouvelle-Aquitaine
Occitanie	12U	PATARATA Frédéric	ADB	Stagiaire AF2B AuRA
PACA	12U	SIMON Kévin	ADB	
AuRA	15U	GALOPEAU Emmanuel	ADB	Stagiaire AF2B AuRA
Bourgogne-Franche-Comté	15U			
Bretagne	15U			
Centre-Val de Loire	15U	MULLER David	ADB	Stagiaire AF2B Nouvelle-Aquitaine
Grand Est	15U	POLIS Nathan	ADB	Stagiaire AF2B Nord
Hauts-de-France	15U	MOULART Dany	ANB	IFA2B
Ile-de-France	15U	TOMBEUR Julien	AIB	
Normandie	15U			
Nouvelle-Aquitaine	15U	GUIONIE Damien	ADB	Stagiaire AF2B Nouvelle-Aquitaine
Occitanie	15U	CAUCHY François	ARB	
PACA	15U			

Les arbitres pour lesquels les cases sont rosées sont des noms qui nous ont été communiqués mais dont la participation ne sera officialisée que par la transmission du formulaire d'engagement.

Merci aux ligues participantes de faire le nécessaire (1 arbitre avec formulaire complété/équipe) au plus vite !

Par ailleurs, si des arbitres sont disponibles et désireux d'arbitrer lors de cette compétition mais n'ont pas été contactés pour accompagner une équipe de ligue, merci de nous le faire savoir au plus tôt (cnab@ffbs.fr) !

Merci aux présidents de CRAB de communiquer quant à cela auprès de leur Corps arbitral régional respectif !

2) FORMATION LITTLE LEAGUE A GRENOBLE LES 21 ET 22 MARS 2020 (RAPPEL)

Les arbitres des Interligues doivent y participer, leur frais étant pris en charge intégralement dans le cadre de l'aide reçue de la part de la Little League.

Le descriptif du stage est téléchargeable à partir de la page CNAB du site fédéral.

Renseignements auprès d'Aina RAJOHNSON (aina.rajohnson@ffbs.fr).

Dans tout échange et pour toute inscription : merci de mettre en copie François COLLET (francois.collet@ffbs.fr), District Administrator, et cnab@ffbs.fr en copie !

Participer à ce stage sera recensé comme du temps de formation pour les stagiaires AF2B.

3) EN VUE DE LA SAISON 2020 (D1/D2)

A. CONDITIONS D'ENGAGEMENT (ULTIME RAPPEL)



Situation au 07 mars



Poule / Club	Arbitres
A / MONTIGNY 1	BEAUVIER Arnaud (AN) KLEIN Alban (AR)
A / PUC 1	CREMADES Richard (AN) VILLALBA LOZADA Jesus Enrique (AD stagia)
A / ROUEN 1	TOMBEUR Julien (AN) BENASSEUR Franck (AN)
A / SAVIGNY-SUR-ORGE	NEYRAUD Gilles (AR stagiaire AF3B 2019) AMOROS Bruno (AR)
A / TOULOUSE	LAUTIER Franck (AN) CAYRAC Christian (AN)
B / CLERMONT-FERRAND	CHAFFOIS François-Xavier (AN) CHARLIONET Olivier (AR)
B / LA ROCHELLE	PERRIGUEY Laurent (AN) SANANES Patrick (AN) CANNIOUX Didier (AR)
B / METZ	LOMBARD Quentin (AN) MORA Damien (AR)
B / MONTPELLIER 1	BAUDRY William (AN) MEILLIER Ludovic (AR)
B / NICE	LOPEZ Jean-Claude (AN) KOVACS Peter (AR)
B / SENART 1	PONGE Sylvain (AN) LODS Alexandre (AR)

Poule / Club	Arbitres
A / DUNKERQUE	MOULART Dany (AN) RUSSO Arnaud (AR)
A / RONCHIN	LARZUL Stéphane (AN) BEAURAIN Arnaud (AR)
A / ROUEN 2	RAJOHNSON Aina (AN) MASSE Thomas (AD stagiaire AF2B 018066)
A / VALENCIENNES	CARRETTE-LEGRAND Fabien (AN) HUET Gauthier (AD stagiaire AF2B 018066)
B / MEYZIEU	CHAVANCY Audrey (AN) SAIDI Ahmed (AD stagiaire AF2B 019077)
B / PUC 2	PATUREL Jean-Luc (AN) ARAUJO Francisco (AD stagiaire AF2B IDF 20) MULLER David (AD stagiaire AF2B 019101)
B / Patriots PARIS	ANASTASIO Anthony (AN) THEOT Marcel (AR)
B / THIAIS	NGUYEN Paul (AN) MATHEY Julien (AR)
C / BREAL SS MONTFORT	COLIN François (AN) GODET Anathony (AR)
C / LA GUERCHE	MAKOUCHETCHEV Serge (AN) JAMELOT Simon (AR)
C / MONTIGNY 2	LARROQUE Stefan (AN) MORVAN Julien (AR)
C / SENART 2	
D / BEZIERS	DUPONT Damien (AR) PATARATA Frédéric (AD stagiaire AF2B 019077)
D / EYSINES	GIRAUD Stéphane (AN) MACHADO Eduardo (AR)
D / MONTPELLIER 2	LADARRE Charline (AR) GUENGARD Pierre (AD)
B / ST AUBIN DU MEDOC	LACOSTE Gérald (AN) LANXADE Jean-Luc (AR)

Division 1 (annexe 1.01 des RGES Baseball)

PUC 1

⇒ Licence de Richard CREMADES à renouveler.

⇒ Jesus Enrique VILLALBA LOZADA doit impérativement passer le test 1 de l'AF2B avant le 01/04/20.

Division 2 (annexe 1.02 des RGES Baseball)

PUC 2

⇒ Francisco ARAUJO doit impérativement passer le test 1 de l'AF2B avant le 01/04/20.

SENART 2

⇒ En attente des arbitres engagés au titre de cette équipe et des formulaires correspondants.

MONTPELLIER 2

⇒ Pierre GUENGARD doit impérativement être inscrit à une formation AF2B et passer le test 1 avant le 01/04/20.

Pour mémoire (Annexe 2 – financière – des RGES Baseball) :

ARBITRES

Non mise à disposition d'arbitre baseball
(20.03.01.01 et 20.03.02)

1 500 € (Par arbitre par saison sportive)

B. PREPARATION DES ARBITRES

Merci aux clubs organisant des tournois/séries de matchs de préparation de niveau D2 ou D1 de nous en tenir informés dès que possible !

Sont ainsi recensés, à ce jour, les tournois et matchs de préparation suivants :

Organisme organisateur	Mél contact	Intitulé du tournoi	Dates	VILLE	Nombre d'équipes prévues	Responsable arbitrage	Mél	Niveau estimé	N° d'agrément
Club de RONCHIN	stephane.larzul@ffbs.fr	Tournoi de baseball 6 series	21 et 22 mars	RONCHIN	6	LARZUL Stéphane	stephane.larzul@ffbs.fr	D2	CNAB020TPN001
Club de VALENCIENNES	jp-gomes@hotmail.fr	Tournoi Louis Dupont	21 et 22 mars	VALENCIENNES	5	CARRETTE-LEGRAND Fabien	fabien.carrettegrand@ffbs.fr	D2	CNAB020TPN002
Club d'EYSINES	davidtaristas@orange.fr	Tournoi de préparation	14 et 15 mars	EYSINES	4	GIRAUD Stéphane	stephane.giraud@ffbs.fr	D2	CNAB020TPN003
Club de SENART	alexandre.lods@gmail.com	Matchs de préparation SENART 2-PUC 2	29 mars	SENART	2			D2	CNAB020TPN004
Clubs de MONTIGNY, Patriots PARIS et ROUEN	arnaud.peramo@gmail.com	"Spring training"	8 mars	PARIS	3			D2	CNAB020TPN005
			15 mars	ROUEN	3				
			22 mars	MONTIGNY	3	PERAMO Arnaud	arnaud.peramo@gmail.com		
Clubs de SAVIGNY et SENART	salado.thomas@gmail.com	Matchs de préparation (2 X 7 manches)	22 mars	SENART	2			D1	CNAB020TPN006
Clubs de SAVIGNY et MONTIGNY	salado.thomas@gmail.com	Matchs de préparation (2 X 7 manches)	5 avril	MONTIGNY	2			D1	CNAB020TPN007
Club de MONTPELLIER	jm.mayeur@barracudas-baseball.com	BEST WEEK 1	14 et 15 mars	MONTPELLIER	3	BAUDRY William	william.baudry@ffbs.fr	D1	CNAB020TPN009
Ligue d'Occitanie	jm.mayeur@polespoirbaseball-montpellier.com	BEST WEEK 2	20 au 22 mars	MONTPELLIER	3	BAUDRY William	william.baudry@ffbs.fr	Pôles Espoirs	CNAB020TPN010

Les tournois de RONCHIN et VALENCIENNES peuvent être considérés comme tu temps de formation AF2B si des arbitres sont concernés (présence d'un IFA2B).

Il manque encore un arbitre (avec Sylvain PONGE) pour les rencontres à SENART du 22 mars et deux arbitres pour les rencontres à MONTIGNY du 5 avril. Voici deux opportunités de préparation dont il convient de profiter ! Merci aux arbitres intéressés de le faire savoir au plus vite (mettre cnab@ffbs.fr en copie SVP) !

Pensez, Chers Amis Arbitres, à tenir à jour votre fiche de suivi intersaison !

C. DISPONIBILITES DES ARBITRES

Un sondage quant aux disponibilités de chacun pendant la période des championnats est organisé.

Il est IMPERATIF pour les arbitres engagés au titre d'une équipe D1 ou D2 d'y répondre.

Par ailleurs, si les CRAB identifient des arbitres qu'elles jugent aptes à être sollicités en cas de besoins occasionnels pour la Division 2 (pige) et pouvant se rendre disponibles, sans que cela n'empiète sur leurs engagements à l'échelon régional, il convient qu'elles les invitent à répondre également à ce sondage. Cela est important. Merci !

4) FICHE D'AUTO-EVALUATION

Ce document est téléchargeable à partir de la page CNAB « Formulaires relatifs à la saison et au déroulement du match » du site fédéral.

C'est la traduction, par Paul NGUYEN (Président de la CRAB IDF) et Aina RAJOHNSON (« CNAB Formation »), d'un formulaire utilisé aux Pays-Bas que nous a transmis Peter BRINK (Président des arbitres de Baseball néerlandais) à l'occasion de sa venue pour le clinic CRAB IDF/CNAB à MONTIGNY les 22 et 23 février derniers. *Merci Peter, Paul et Aina !*

Cet outil a pour objet d'accompagner l'arbitre dans la définition de ses axes de progression.

Nous invitons l'ensemble des arbitres à l'utiliser. Et ce, quelques soient l'échelon, le niveau et la catégorie où ils officient.

En cas de difficulté persistante identifiée, il est conseillé de se rapprocher de sa CRAB pour l'échelon régional ou de la CNAB pour l'échelon national.

Merci aux présidents de CRAB de communiquer quant à cela auprès de leur Corps arbitral régional respectif !

5) ZOOM SUR...

Les participants au Clinic CRAB-IDF / CNAB (D1-D2)



(Crédit photo : Gilbert LEJEUNE – Merci !)

De gauche à droite et de bas en haut : Thierry RAPHET, ... Non ! C'est une blague. Il est hors de question d'énumérer les quelques 60 participants avec qui il a été bien agréable de partager ce weekend.

Mais c'est justement l'occasion de remercier notre Secrétaire Général d'être venu nous saluer le samedi (22 février) à MONTIGNY. *Merci Thierry !*

Bonne semaine à tous !

Date : 23/03/2020



Rédaction :
Fabien CARRETTE-LEGRAND
(Mail : cnab@ffbs.fr)

BULLETIN CNAB 2020B05

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

1) CORONA VIRUS – COVID-19

Cf. communiqué fédéral du 28 février 2020 :

Le Gouvernement a mis en place un [site d'information dédié au Coronavirus COVID-19](#).

La Fédération Française de Baseball et Softball demande aux ligues, comités et clubs de respecter les consignes suivantes en matière d'hygiène lors des entraînements, rassemblements et compétitions sportives sur le territoire français.

- Se laver les mains régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Porter un masque quand on est malade

Pour les personnes revenant de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, d'Iran, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie.

- Surveillez votre température 2 fois par jour
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...)
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique
- Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...)
- Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...)
- Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...)
- Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...)
- Les enfants, collégiens, lycéens ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée, compte tenu de la difficulté à porter un masque toute la journée.

Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 sept jours sur sept, 24 heures sur 24 : [0 800 130 000](tel:0800130000).

2) DECISIONS DU BUREAU FEDERAL

Cf. PV réunion du 15 mars 2020

Extraits :

« En conséquence, le Bureau Fédéral prend les décisions suivantes :
- **Les différents championnats sont suspendus à minima jusqu'au 1er juin, ...**

...

- L'Open de France de Beeball 10U Major prévu les 2 et 3 mai est annulé, ...
- ...
- Le Challenge de France masculin de Baseball prévu du 7 au 10 mai est annulé, ...
- Les Interligues Little League Baseball et Softball sont annulées, ...
- ...

3) AFCAM

Nous vous invitons à prendre quelques minutes pour lire l'éditorial du mois de mars (2) du Président Patrick VAJDA sur le site de l'Association (cf. <https://www.arbitre-afcam.org/>).



4) ARBITRAGE DU BASEBALL



Suite aux premiers travaux de Julien MATHEY, Arbitre International dans cette discipline et référent de la Commission quant à celle-ci, une page dédiée à l'arbitrage du Baseball5 a été mise en ligne sur le site fédéral : <https://ffbs.fr/larbitrage/>.

Vous pouvez également la retrouver à partir de la page CNAB :

5. BOITE À OUTILS

-  [Technique](#)
-  [Formulaires relatifs à la saison et au déroulement du match](#)
-  [Formulaires d'ordre financier](#)
-  [Pour le Baseball5](#)

Merci Julien et Elliot (FLEYS) !

5) « PRINCIPES GENERAUX (STANDARDS) EN MATIERE D'EXPULSION »

La version mise à jour, validée par la Commission, est également téléchargeable à partir de la page CNAB :

Autres notes et documents de la Commission en vigueur :

-  [CODE VESTIMENTAIRE](#)
-  [Note du 19/01/08 : Information relative à la Sécurité des Joueurs sur les Terrains](#)
-  [Note 2010/003 du 01/10/10 : Formation continue des arbitres Baseball / préparation lors de l'intersaison](#)
-  [Note 2014/002 du 22/10/14 : Les numéros d'Arbitre](#)
-  [Fiche Technique « Principes généraux \(standards\) en matière d'expulsion » \(version de 2020\)](#)
-  [Relevés de décisions](#)

Merci à tous les soignants, à tous ceux qui contribuent à adoucir les effets du confinement, à ceux qui sont présents pour les autres, et bon courage à tous !

Date : 09/04/2020



Rédaction :
Fabien CARRETTE-LEGRAND
(Mail : cnab@ffbs.fr)

BULLETIN CNAB 2020B06

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

1) RÔLE OFFICIEL DES ARBITRES

Le Rôle Officiel des arbitres Baseball 2020 (cadre actif) est en ligne (téléchargeable à partir de la page CNAB rubrique « 1. Officiels » du site fédéral).

2) AUTRES DOCUMENTS MIS EN LIGNE RECEMMENT

Rubrique « 3. Cadre règlementaire »

- Note 2020/001 du 05 avril relative aux numéros d'arbitre (mise à jour)
- Relevé de décision de la Commission pour la période du 2 au 9 mars 2020 (approuvé par BF du 02/04/20)

Rubrique « 5. Boîte à outils »

« Technique »

- Document WBSC (traduction CNAB) sur la zone de strike
- Document WBSC (traduction CNAB) sur l'attrapé

« Formulaires d'ordre financier »

- Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball en cas de paiement par la Fédération (.pdf)
- Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball en cas de paiement par la Fédération (.xls)
- Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball en cas de paiement par une Ligue ou un CD (.pdf)
- Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball en cas de paiement par une Ligue ou un CD (.xls)
- Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball en cas de paiement par les clubs (.pdf)
- Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball en cas de paiement par les clubs (.xls)

Rubrique « 6. Historique »

- Rapport d'activité de la Commission 2019 (qui sera présenté lors de l'AG 2020)

3) FORMATION ARBITRE FEDERAL 2 (AF2B) : MESURES EXCEPTIONNELLES

Cf. synoptique de la formation : A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles (*pour 2020 et non reconductibles en 2021*) !

Ainsi, bien que n'étant pas dispensés du volume de formation en présentiel prévus aux modules 3 et 4 (suivi le plus bienveillant qu'il soit du responsable de la session à laquelle ils sont inscrits), **les stagiaires AF2B peuvent désormais passer l'ensemble des évaluations théoriques, c'est-à-dire y compris le test 3 sur les règles, devant en principe se dérouler en présentiel, à partir de la plateforme de téléformation.**

Celui-ci y est identifié comme « Test AF2 (2) » et il comprend 10 questions auxquelles il faut répondre en 15 minutes au plus (1 point en moins par minute supplémentaire).

Aussi, comme pour l'ensemble des tests relatifs aux règles ou à la mécanique (le système à deux arbitres doit être maîtrisé), il n'y a pas de seconde chance et il convient donc d'être suffisamment prêt (*conseils du Président de la CNAB : avoir relu deux fois le manuel des Règles officielles du jeu, les documents en ligne sur la plateforme ou dans la « boîte à outils technique CNAB », etc.*) avant de le passer.

Par ailleurs, des mesures individualisées (pour plus de souplesse) pourront-être prises, en concertation avec « CNAB Formation », pour les évaluations pratiques.

4) DISPONIBILITES DES ARBITRES

Compte-tenu de la situation liée au Covid-19, un nouveau sondage quant aux disponibilités de chacun pendant la période où pourraient se dérouler les championnats est organisé.

Si les compétitions peuvent heureusement se tenir, il faudra en assurer le bon arbitrage et nous devons alors compter sur la mobilisation de chacun car les rencontres 19 ans et plus, jeunes et de Softball risquent de se dérouler sur les mêmes weekends (= concertation CNAB-CNAS).

Merci donc aux arbitres engagés au titre d'une équipe D1 ou D2 d'y répondre dès qu'il leur sera possible d'y voir plus clair aux niveaux personnel, familial et professionnel.

Par ailleurs, si les CRAB identifient des arbitres qu'elles jugent aptes à être sollicités en cas de besoins occasionnels à l'échelon national et pouvant se rendre disponibles, sans que cela n'empiète sur leurs engagements à l'échelon régional, il convient qu'elles les invitent à répondre également au sondage.



Merci à tous les soignants, à tous ceux qui contribuent à adoucir les effets du confinement, à ceux qui sont présents pour les autres, et bon courage à tous !

Date : 21/04/2020



Rédaction :
Fabien CARRETTE-LEGRAND
(Mail : cnab@ffbs.fr)

BULLETIN CNAB 2020B07

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

1) QUIZZ DE CONFINEMENT

La Commission propose, à chacun et donc à l'ensemble de notre communauté (arbitres, entraîneurs, joueurs, parents, supporters) de tester ses connaissances sur les règles du Baseball et sur l'arbitrage en répondant, chaque semaine, à un quizz.

Merci à François COLLET de se charger de la mise en ligne !

Vous pouvez accéder au questionnaire pour cette semaine du 20 au 27 avril à l'URL suivante :

<https://fr.surveymonkey.com/r/quizarbitragebaseball1>

Il est impératif pour les arbitres engagés au titre d'une équipe D1 ou D2 pour la saison 2020 d'y répondre.

Merci donc également aux commissions régionales arbitrage Baseball et aux ligues de diffuser le présent bulletin ou de communiquer sur le sujet largement !

2) AFCAM

Nous vous invitons à prendre quelques minutes pour lire l'éditorial du mois d'avril du Président Patrick VAJDA sur le site de l'Association (cf. <https://www.arbitre-afcama.org/>).



3) FORMATION AF2B : MESURES EXCEPTIONNELLES (RAPPEL)

Cf. synoptique de la formation : A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles (*pour 2020 et non reconductibles en 2021*) !

Ainsi, bien que n'étant pas dispensés du volume de formation en présentiel prévus aux modules 3 et 4 (suivi le plus bienveillant qu'il soit du responsable de la session à laquelle ils sont inscrits), **les stagiaires AF2B peuvent désormais passer l'ensemble des évaluations théoriques, c'est-à-dire y compris le test 3 sur les règles, devant en principe se dérouler en présentiel, à partir de la plateforme de téléformation.**

Celui-ci y est identifié comme « Test AF2 (2) » et il comprend 10 questions auxquelles il faut répondre en 15 minutes au plus (1 point en moins par minute supplémentaire).

Aussi, comme pour l'ensemble des tests relatifs aux règles ou à la mécanique (le système à deux arbitres doit être maîtrisé), il n'y a pas de seconde chance et il convient donc d'être suffisamment prêt (*conseils du Président de la CNAB : avoir relu deux fois le manuel des Règles officielles du jeu, les documents en ligne sur la plateforme ou dans la « boîte à outils technique CNAB », etc.*) avant de le passer.

Par ailleurs, des mesures individualisées (pour plus de souplesse) pourront-être prises, en concertation avec « CNAB Formation », pour les évaluations pratiques.

4) DISPONIBILITES DES ARBITRES (RAPPEL)

Compte-tenu de la situation liée au Covid-19, un nouveau sondage quant aux disponibilités de chacun pendant la période où pourraient se dérouler les championnats est organisé.

Si les compétitions peuvent heureusement se tenir, il faudra en assurer le bon arbitrage et nous devons alors compter sur la mobilisation de chacun car les rencontres 19 ans et plus, jeunes et de Softball risquent de se dérouler sur les mêmes weekends (= concertation CNAB-CNAS).

Merci donc aux arbitres engagés au titre d'une équipe D1 ou D2 d'y répondre dès qu'il leur sera possible d'y voir plus clair aux niveaux personnel, familial et professionnel.

Par ailleurs, si les CRAB identifient des arbitres qu'elles jugent aptes à être sollicités en cas de besoins occasionnels à l'échelon national et pouvant se rendre disponibles, sans que cela n'empiète sur leurs engagements à l'échelon régional, il convient qu'elles les invitent à répondre également au sondage.



Merci à tous les soignants, à tous ceux qui contribuent à adoucir les effets du confinement, à ceux qui sont présents pour les autres, et bon courage à tous !

Date : 27/04/2020



Rédaction :
Fabien CARRETTE-LEGRAND
(Mail : cnab@ffbs.fr)

BULLETIN CNAB 2020B08

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

1) QUIZZ DE CONFINEMENT

La Commission propose, à chacun et donc à l'ensemble de notre communauté (arbitres, entraîneurs, joueurs, dirigeants, parents, supporters) de tester ses connaissances sur les règles du Baseball et sur l'arbitrage en répondant, chaque semaine, à un quizz.

Merci à François COLLET de se charger de la mise en ligne !

Vous trouverez le corrigé du quizz précédent à la page suivante.

240 personnes y ont répondu :

Statut	Réponses	
ADB/AF1	29,58%	71
ARB/AF2B	5,00%	12
ANB/AF3B	5,00%	12
arbitre de Softball	1,67%	4
licencié FFBS non arbitre	39,58%	95
non licencié FFBS	19,17%	46
Total		240

Merci !

Les résultats individuels, du fait de l'utilisation de pseudos et de déclarations de statut ne correspondant pas à la réalité, ne sont que difficilement exploitables.

Toutefois, FELICITATIONS à nos deux « sans-faute » du Quizz 1 :

- Emmanuel DUPIN, AF1 de la Ligue Centre-Val de Loire ;
- Stéphane GIRAUD, AN (AI) de Nouvelle-Aquitaine.

De plus 5 personnes dont 3 ADB/AF1 (Laëtitia ODIN, IDF ; Bertrand BODIN, Nouvelle-Aquitaine ; Thomas MASSE, Normandie) ont obtenu 11/12 (92 % de bonnes réponses). Bravo !

Vous pouvez accéder au questionnaire pour cette semaine du 27 au 3 mai à l'URL suivante :
<https://fr.surveymonkey.com/r/QuizArbitrageBaseball2>

Il est impératif pour les arbitres engagés au titre d'une équipe D1 ou D2 pour la saison 2020 d'y répondre.

Merci donc également aux commissions régionales arbitrage Baseball et aux ligues de diffuser le présent bulletin ou de communiquer sur le sujet largement !

Questionnaire CNAB "confinement" - semaine du 20 au 24 avril 2020

Question	Intitulé	Propositions	Réponses	Résultat
1	C1-C2, 00. Le batteur amortit la balle (bunt) qui monte dans les airs à environ 6 m. Le lanceur laisse retomber la balle sur le sol et commence un triple jeu 1-5-4-3. Personne ne se plaint mais les arbitres auraient dû appeler un "infield fly" pour protéger les coureurs.	VRAI		1
		FAUX	X	
2	Au cours de la 1 ^e manche, l'équipe A ne respecte pas l'ordre des batteurs transmis à l'arbitre en chef avant le début du match. Le manager de l'équipe B ne fait pas appel car aucun batteur n'atteint la 1B. L'équipe A peut rectifier l'erreur et frapper dans l'ordre des batteurs remis à l'arbitre en chef pour le reste du match sans pénalité.	VRAI	X	1
		FAUX		
3	C1, 10. B2 frappe un fly profond au champ centre. C1 contourne la 2B puis essaie de repartir en 1B, pensant que la balle serait attrapée. Elle ne l'est pas et, dans l'action, B2 se dirige vers la 2B. Il est sur le point de dépasser C1 qui revient vers la 1B. B2 réalisant que la balle n'a pas été attrapée pousse C1 vers la 2B. C1 arrive sauf en 2B pendant que B2 retourne en 1B. B2 devrait être retiré pour avoir fait contact avec C1 et l'avoir aidé sur les bases.	VRAI		1
		FAUX	X	
4	Bases pleines. Le batteur frappe un roulant (vers l'arrêt-court D6) qui heurte C2 se dirigeant vers la 3B.	Obstruction sur C2. Comptez son point. Coureurs en 1B et 2B.		1
		Appellez l'interférence, appelez "time". C2 est retiré et les bases restent pleines.	X	
5	B-C a frappé un long fly au champ droit. Alors qu'il prend son virage en 1B, D3 le bloque dans sa course vers la 2B. La balle est attrapée par D9.	Attendez que le jeu se termine. Retirez C2 en 3B et les bases restent pleines.		1
		Appellez immédiatement "time" et placez B-C.	X	
6	Le DH est retiré sur strike out pour finir la 2 ^{de} moitié de la 4 ^e manche, puis il se fait exclure du match pour contestation. Le manager de l'équipe adverse vient demander le nom de son remplaçant.	Le jeu reste tel quel.		1
		Appellez l'obstruction de D3 et attendez que le jeu se termine pour placer B-C.	X	
7	C1-C2, 2 retraits. Un balk est appelé mais D1 continue sa motion. Le batteur suivant, B4, frappe un double dans le trou, entre D7 et D8, mais omet de toucher la 1B. C1 et C2 marquent tous deux sur la frappe. La défense fait correctement appel quant au fait que B4 ait manqué la 1B.	Le nouveau DH n'a pas à être annoncé avant son prochain passage à la batte.	X	1
		Appellez immédiatement "time" et placez B-C.		
8	C1, 10. Suite à un pick-off en 1B, C1 est pris en souricière. Tandis que C1 revient vers la 1B, D3 commet une obstruction sur celui-ci.	Comptabilisez les points de C1 et C2 mais retirez B4 pour avoir manqué la 1B. C'est un "time play".	X	1
		La Règle du balk est appliquée.		
9	C2-C3. Squeeze play ("jeu risque tout"). Le receveur (D2) fait un pas devant le marbre afin de recevoir le lancer avant que le batteur ne puisse avoir l'opportunité d'amortir la balle (bunt). C2 ne volait pas sur le jeu.	Appellez l'obstruction mais attendez que le jeu soit terminé pour placer C1.		1
		Le jeu reste tel quel.		
10	Une balle frappée, non touchée par un défenseur, qui heurte la plaque du lanceur puis rebondit en territoire des balles fausses entre le marbre et la 1B ou le marbre et la 3B est une balle fausse (foul ball).	Appellez immédiatement "time" et placez C1 en 2B.	X	1
		C3 marque. Le batteur se voit octroyer la 1B sur l'interférence de D2. Il n'y a pas de balk à l'encontre de D1. C2 reste en 2B.		
11	Dans le système à deux arbitres et du point de vue de l'Arbitre de Marbre (AM), avec des coureurs en 1B et 3B (C1-C3) et 1 retrait, l'arbitre de base (AB) se place :	Un "time" est appelé dès que D2 fait un pas devant le marbre, préalablement au fait que le batteur ait l'opportunité d'amortir la balle (bunt). Le lanceur est sanctionné d'un balk. C3 marque, le batteur obtient la 1B et C2 la 3B.	X	1
		C3 obtient le marbre et le batteur se voit octroyer la 1B sur l'interférence de D2. C2 retourne en 2B car il ne tentait pas de voler la 3B.		
12	C1. Coup sûr certain au champ extérieur.	Aucune des 3 réponses ci-dessus. La balle reste en jeu.		1
		VRAI	X	
12	C1. Coup sûr certain au champ extérieur.	FAUX		1
		3/4 m derrière la 1 ^e base, en territoire des foul ball, le pied droit proche de la ligne.		
12	C1. Coup sûr certain au champ extérieur.	A mi-distance entre le monticule et l'aire (cutout) de la 2 ^e base, sur une ligne imaginaire partant de la pointe du marbre et passant par la gauche du monticule.		1
		5/6 m derrière la 2B de façon à bien voir la 1B, la 3B et à être proche du jeu en cas de vol de la 2B par C1.		
12	C1. Coup sûr certain au champ extérieur.	A mi-distance entre le monticule et l'aire (cutout) de la 2 ^e base, sur une ligne imaginaire partant de la pointe du marbre et passant par la droite du monticule.	X	1
		L'arbitre de marbre (AM) avance à mi-distance entre le marbre et la 3 ^e base et il est responsable du toucher de la 3 ^e base par C1 et de tous les touchers et jeux au marbre. AB, évoluant dans l'aire de travail (working area), est responsable des touchers et retouchers en 1 ^e base, en 2 ^e base, de B-C en 3 ^e base et de tous les jeux en 1 ^e base, en 2 ^e base et en 3 ^e base.		
12	C1. Coup sûr certain au champ extérieur.	AM avance à mi-distance entre le marbre et la 3 ^e base et il est responsable de tous les touchers et jeux en 3 ^e base et au marbre. AB, évoluant dans l'aire de travail, est responsable des touchers, retouchers et jeux en 1 ^e base et 2 ^e base.		1
		AM se dirige vers la 3 ^e base et il est responsable du toucher de la 3 ^e base par C1, en cas de jeu en 3 ^e base sur C1 en rentrant devant l'aire de la 3 ^e base, de tous les touchers et jeux au marbre. AB, évoluant dans l'aire de travail, est responsable des touchers et retouchers en 1 ^e base, en 2 ^e base, de B-C en 3 ^e base et de tous les jeux en 1 ^e base, en 2 ^e base et sur B-C en 3 ^e base.	X	
12	C1. Coup sûr certain au champ extérieur.	AM reste au marbre et il est responsable de tous les touchers et jeux au marbre. Il est, de plus, responsable du toucher de la 3 ^e base par C1. AB, évoluant dans l'aire de travail, est responsable des touchers et retouchers en 1 ^e base, en 2 ^e base, de B-C en 3 ^e base et de tous les jeux en 1 ^e base, en 2 ^e base et en 3 ^e base.		1

2) FORMATION AF2B : MESURES EXCEPTIONNELLES (ULTIME RAPPEL)

Cf. synoptique de la formation : A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles (*pour 2020 et non reductibles en 2021*) !

Ainsi, bien que n'étant pas dispensés du volume de formation en présentiel prévus aux modules 3 et 4 (suivi le plus bienveillant qu'il soit du responsable de la session à laquelle ils sont inscrits), **les stagiaires AF2B peuvent désormais passer l'ensemble des évaluations théoriques, c'est-à-dire y compris le test 3 sur les règles, devant en principe se dérouler en présentiel, à partir de la plateforme de téléformation.**

Celui-ci y est identifié comme « Test AF2 (2) » et il comprend 10 questions auxquelles il faut répondre en 15 minutes au plus (1 point en moins par minute supplémentaire).

Aussi, comme pour l'ensemble des tests relatifs aux règles ou à la mécanique (le système à deux arbitres doit être maîtrisé), il n'y a pas de seconde chance et il convient donc d'être suffisamment prêt (*conseils du Président de la CNAB : avoir relu deux fois le manuel des Règles officielles du jeu, les documents en ligne sur la plateforme ou dans la « boîte à outils technique CNAB », etc.*) avant de le passer.

Par ailleurs, des mesures individualisées (pour plus de souplesse) pourront-être prises, en concertation avec « CNAB Formation », pour les évaluations pratiques.

3) DISPONIBILITES DES ARBITRES (RAPPEL)

Compte-tenu de la situation liée au Covid-19, un nouveau sondage quant aux disponibilités de chacun pendant la période où pourraient se dérouler les championnats est organisé.

Merci donc aux arbitres engagés au titre d'une équipe D1 ou D2 d'y répondre dès qu'il leur sera possible d'y voir plus clair aux niveaux personnel, familial et professionnel.

Par ailleurs, si les CRAB identifient des arbitres qu'elles jugent aptes à être sollicités en cas de besoins occasionnels à l'échelon national et pouvant se rendre disponibles, sans que cela n'empiète sur leurs engagements à l'échelon régional, il convient qu'elles les invitent à répondre également au sondage.



Merci à tous les soignants, à tous ceux qui contribuent à adoucir les effets du confinement, à ceux qui sont présents pour les autres, et bon courage à tous !

Date : 04/05/2020



Rédaction :
Fabien CARRETTE-LEGRAND
(Mail : cnab@ffbs.fr)

BULLETIN CNAB 2020B09

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

QUIZZ DE CONFINEMENT

La Commission propose, à chacun et donc à l'ensemble de notre communauté (arbitres, entraîneurs, joueurs, dirigeants, parents, supporters) de tester ses connaissances sur les règles du Baseball et sur l'arbitrage en répondant, chaque semaine, à un quizz.

Merci à François COLLET de se charger de la mise en ligne !

Vous trouverez le corrigé du quizz précédent à la page suivante.

148 personnes ont répondu au 2^e questionnaire (240 pour le premier) :

Quel est votre statut ?

Statut	Réponses	
ADB/AF1	30,41%	45
ARB/AF2B	11,49%	17
ANB/AF3B	5,41%	8
arbitre de Softball	4,73%	7
licencié FFBS non arbitre	34,46%	51
non licencié FFBS	13,51%	20
Total		148

Merci !

Les résultats individuels, du fait de l'utilisation de pseudos et de déclarations de statut ne correspondant pas à la réalité, ne sont que difficilement exploitables.

Toutefois, FELICITATIONS à nos deux « sans-faute » du Quizz 2 :

- **Bertrand BODIN** (*qui avait déjà obtenu 11/12 au quizz N° 1*), AF1 de la Ligue Nouvelle-Aquitaine ;
- **Simon JAMELOT**, (tout récent) AF2B de la Ligue Bretagne.

De plus 9 personnes (5 ANB/AF3B, 3 ARB/AF2B et un arbitre de softball non identifié « f B ») ont obtenu 11/12 (92 % de bonnes réponses). Bravo !

Vous pouvez accéder au (dernier) questionnaire pour cette semaine du 4 au 10 mai à l'URL suivante : <https://fr.surveymonkey.com/r/quizarbitrage3>

Il est impératif pour les arbitres engagés au titre d'une équipe D1 ou D2 pour la saison 2020 d'y répondre.

Merci donc également aux commissions régionales arbitrage Baseball et aux ligues de diffuser le présent bulletin ou de communiquer sur le sujet largement !

Questionnaire CNAB "confinement" - semaine du 27 avril au 3 mai 2020

Question	Intitulé	Propositions	Réponses	Résultat
1	C3, 1 retrait. Le batteur (B2) frappe un fly près de la clôture, le long de la ligne de 3B. D5 plonge, attrape la balle et tombe de l'autre côté de la clôture, maintenant la balle. L'attrapé est valable mais, comme D5 est tombé dans le territoire des balles mortes, un "time" doit être appelé et C3 se voit octroyer le marbre.	VRAI	X	1
		FAUX		
2	C1, 3 balles pour le batteur. C1 vole sur le lancer suivant qui constitue la 4e balle. En glissant, C1 dépasse la 2B après l'avoir touchée. Le relai du receveur (D2) permet qu'il soit touché avant de revenir en 2B. C1 est retiré.	VRAI	X	1
		FAUX		
3	Le scoreur officiel peut attirer l'attention des arbitres sur une situation de batteur hors ordre tant qu'il le fait avant le prochain lancer, le prochain jeu ou la prochaine tentative de jeu.	VRAI		1
		FAUX	X	
4	C1. Le lanceur (D1) ne marque pas de temps d'arrêt et un balk est appelé. Le lanceur vient heurter le batteur (B5) dans les côtes.	C1 se voit octroyer la 2B et B5 la 1B.	X	1
		B5 se voit se voir octroyer une balle dans son compte.		
		L'équipe en attaque peut choisir entre le balk ou le jeu.		
5	Ordre à la batte : 1) Alain, 2) Benjamin, 3) Charles, 4) Daniel, 5) Edouard, 6) Franck, 7) Georges, 8) Henry, 9) Isidore. Charles passe à la place de Benjamin et frappe un simple au champ centre. Benjamin vient ensuite frapper également un simple qui permet à Charles de se rendre en 3B. La défense fait appel quant au fait que Benjamin est un batteur hors ordre.	Daniel est retiré et Charles est remplacé en 1B.	X	1
		Benjamin et Daniel sont retirés tous les deux. Charles est remplacé en 1B.		
		Benjamin est retiré et Charles est le batteur suivant.		
6	Bases pleines, 2 retraits. Le batteur frappe un double. Les 3 coureurs marquent sur le jeu. La balle revient au champ intérieur et D5 la réclame pour faire appel quant au fait que C2 n'ait pas touché la 3B. Si l'arbitre juge que C2 n'a pas touché la 3B et le retire, combien de points comptent ?	Aucun point ne compte.	X	1
		Le point de C3 compte. Aucun coureur suivant ne peut marquer quand un coureur suivant constitue le 3e retrait.		
7	C3, 2 retraits, compte de 2-1 sur le batteur (B6). C3 se met en course vers le marbre avant que le lanceur (D1) ne commence sa motion. D1 se dégage régulièrement (step off) de la plaque et reliaie au marbre pour tenter de retirer C3. B6 amortit (bunt) la balle et court vers la 1B tandis que C3 croise le marbre.	L'arbitre doit appeler "time" immédiatement. C3 est retiré à cause de l'interférence du batteur. B6 commencera la manche suivante à la batte.		1
		Laisser le jeu se poursuivre.		
		L'arbitre doit appeler "time" immédiatement. B6 est retiré sur interférence. B7 commencera la manche suivante à la batte.	X	
		L'arbitre doit appeler un balk car D1 a lancé sans être en contact avec la plaque. C3 marque et le compte reste de 2-1 sur B6.		
8	C1. C1 avance sur le coup sûr du batteur (B2). C1 manque la 2B et bouscule D6 en faisant demi-tour pour y retourner. D4 a en sa possession la balle qui a été relayée du champ extérieur, marche sur la 2B et dit "il a manqué la 2B".	D4 doit toucher C1 pour le retirer.		1
		La défense n'a pas à toucher C1 pour le retirer. La défense peut toucher le coureur ou la base pour que le retrait soit accordé.	X	
		Le coureur est sauf lorsque la défense n'arrive pas à le toucher avant qu'il ne retourne sur la base manquée.		
9	C1. Le batteur frappe un line drive assez bas vers D3. D3 saute et touche la balle mais ne l'attrape pas (elle retombe). C1, croyant que la balle serait attrapée, retourne en 1B. D3 touche la 1B avant que le batteur-coureur ne l'atteigne puis touche (tag) C1 qui est maintenant debout sur la base.	Aucune des 3 réponses ci-dessus n'est correcte.		1
		C'est un double jeu car C1 était forcé de courir.		
		C'est une interférence de C1. C1 et le batteur-coureur sont donc retirés tous les deux.		
		Seul le batteur-coureur est retiré car la possibilité de jeu forcé sur C1 a été supprimée lors du retrait du batteur-coureur.	X	
10	C1 C2. La frappe touche le terrain et passe par-dessus la clôture entre les lignes. Les coureurs seront en 3B, 2B et le batteur 1B.	VRAI		1
		FAUX	X	
11	Dans le SYSTÈME A 2 ARBITRES, avec un coureur en 2e base uniquement (C2) et 2 retraits, concernant les balles en l'air (pop-ups) et en flèche (line drives) au champ intérieur :	L'arbitre du marbre (AM) est responsable de tous les attrapés du lanceur, du receveur, du 1e base et du 3e base se dirigeant vers leur ligne respective. L'arbitre de base (AB) est responsable des attrapés du 1e base ou du 3e base ne se déplaçant pas vers sa ligne, du 2e base et de l'arrêt-court.		1
		AM est responsable de tous les attrapés du lanceur, du receveur, du 1e base ou du 2e base se dirigeant vers la droite et du 3e base se dirigeant vers sa ligne. AB est responsable des attrapés du 1e base ou du 2e base ne se dirigeant pas vers la droite, du 3e base ne se déplaçant pas vers sa ligne, du 2e base et de l'arrêt-court.		
		AM est responsable de tous les attrapés du lanceur et du receveur. AB est responsable de tous les attrapés du 1e base, du 2e base, du 3e base ou de l'arrêt-court.		
		AM est responsable des attrapés du lanceur ou du receveur lorsqu'ils lui font face et de ceux du 1e base ou du 3e base se dirigeant vers leur ligne respective. AB est responsable de tous les autres attrapés.	X	
12	SYSTÈME A 2 ARBITRES : C3, 2 retraits. Pop-up (balle en l'air) au 3e base près de sa ligne.	AM prend les décisions fair/foul et attrapé ou non dans le prolongement de la ligne de 3B puis se déplace en cas de jeu au marbre. AB fait face à la balle et s'assure du toucher de la 1B par B-C. Il est responsable de tous les jeux aux 1B, 2B et 3B.	X	1
		AM efface le receveur par la gauche et prend les décisions fair/foul et attrapé ou non en chevauchant la ligne de 3B puis retourne en cas de jeu au marbre. AB fait face à la balle et s'assure du retoucher de la 3B par C3 et du toucher de la 1B par B-C. Il est responsable de tous les jeux aux 1B, 2B et 3B.		
		Comme il y a 2 retraits, AM attend au marbre en cas de jeu à cette base si la balle n'est pas attrapée. AB fait face à la balle et prend les décisions fair/foul et attrapé ou non. Il est responsable de tous les touchers et jeux aux 1B, 2B et 3B.		
		Comme il y a 2 retraits, AM attend au marbre en cas de jeu à cette base si la balle n'est pas attrapée. Il est responsable du retoucher de la 3B par C3. AB fait face à la balle et prend les décisions fair/foul et attrapé ou non. Il est responsable de tous les touchers et jeux aux 1B, 2B et 3B.		

Date : 12/05/2020



Rédaction :
Fabien CARRETTE-LEGRAND
(Mail : cnab@ffbs.fr)

BULLETIN CNAB 2020B10

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

1) MESURES RELATIVES AU COVID-19

Avec beaucoup de frustration (!), cf. communiqué de la Fédération du 6 mai 2020 :

La Fédération Française de Baseball et Softball a décidé, mardi 5 mai, d'annuler toutes les compétitions nationales de baseball et softball pour l'année 2020 en raison de la pandémie du coronavirus COVID-19. Une décision certes difficile à prendre mais devenue inéluctable suite aux annonces du Premier Ministre du 28 avril 2020 et en raison de la situation sanitaire dans laquelle le pays se trouve.

Rôle officiel des arbitres baseball : décision prise au regard du Covid-19

Cf. [Relevé de décisions de la Commission du 07/04/20 validé par le Comité Directeur du 14/04/20](#)

Il a été décidé qu'aucun arbitre ne serait reversé dans le cadre « réserve » du Rôle officiel des arbitres baseball pour la saison 2021 au motif qu'il n'aurait pas officié en 2020.

Formation : sessions Arbitre Fédéral Baseball niveau 2 (AF2B)

Cf. [synoptique de la formation](#) : à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles !

Ainsi et pour mémoire, les stagiaires AF2B peuvent désormais passer l'ensemble des évaluations théoriques, c'est-à-dire y compris le test 3 sur les règles, devant en principe se dérouler en présentiel, à partir de la plateforme de téléformation.

Celui-ci y est identifié comme « Test AF2 (2) » et il comprend 10 questions auxquelles il faut répondre en 15 minutes au plus (1 point en moins par minute supplémentaire).

Aussi, comme pour l'ensemble des tests relatifs aux règles ou à la mécanique (le système à deux arbitres doit être maîtrisé), il n'y a pas de seconde chance et il convient donc d'être suffisamment prêt (*conseils du Président de la CNAB : avoir relu deux fois le manuel des Règles officielles du jeu, les documents en ligne sur la plateforme ou dans la « boîte à outils technique CNAB », etc.*) avant de le passer.

Par ailleurs, concernant les sessions en cours, toute latitude est laissée aux Instructeurs Fédéraux d'Arbitre niveau 2 responsables de chacune, en concertation avec « CNAB Formation », de mettre en œuvre toutes les solutions envisageables, notamment des cours par visio-conférence, afin de poursuivre le cursus.

2) MECANIQUE A DEUX ARBITRES

La [version animée en français](#), réalisée par Stéphane GIRAUD et à laquelle ont contribué Serge MAKOUCHETCHEV, Stéphane LARZUL et Aïna RAJOHNSON, est désormais consultable à partir de la Web TV officielle de la Fédération Française de Baseball et Softball.

Merci Stéphane et tous quant à la création de cet outil de formation !

Le diaporama interactif a également été transmis à l'ensemble des président(e)s de CRAB et des instructeurs. Charge à ceux-ci d'en assurer la diffusion qui leur semble appropriée ou de le transférer aux arbitres de leur région le demandant.

3) QUIZZ DE CONFINEMENT

Pendant les 3 dernières semaines de confinement, la Commission a proposé, à l'ensemble de notre communauté, de tester ses connaissances sur les règles du Baseball et sur l'arbitrage en répondant, chaque semaine, à un quizz.

Merci à François COLLET de s'être chargé de la mise en ligne des questionnaires !

Vous trouverez le corrigé du dernier quizz à la page suivante.

91 personnes seulement y ont répondu (240 pour le premier, 148 pour le deuxième) :

Statut	Réponses	
ADB/AF1	38,46%	35
ARB/AF2B	8,79%	8
ANB/AF3B	8,79%	8
arbitre de Softball	3,30%	3
licencié FFBS non arbitre	25,27%	23
non licencié FFBS	15,38%	14
Total		91

Merci !

Les résultats individuels, du fait de l'utilisation de pseudos et de déclarations de statut ne correspondant pas à la réalité, ne sont que difficilement exploitables.

Toutefois, **FELICITATIONS** à nos 4 « sans-faute » du Quizz 3 :

- **Laëtitia ODIN** (*qui avait déjà obtenu 11/12 au quizz N° 1 et 10/12 au N° 2*), AF1 de la Ligue Ile-de-France ;
- **Emmanuel GALOPEAU**, ADB de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Sylvain PONGE**, AN d'Ile-de-France ;
- **Julien TOMBEUR**, AN (AI) de Normandie.

De plus, 3 personnes ont obtenu 11/12 (92 % de bonnes réponses) : Julien MATHEY, AF2B IDF ; Bertrand BODIN (*11 et 12 aux deux questionnaires précédents*), AF1 Nouvelle-Aquitaine ; Tito Zelder (?), non identifié. Bravo !

Au regard de leur assiduité et de leurs excellents résultats, il a été décidé d'offrir à Laëtitia ODIN et Bertrand BODIN un masque filtrant lavable FFBS.

Bon dé-confinement à tous et à bientôt !



Questionnaire CNAB "confinement" - semaine du 4 au 10 mai 2020

Question	Intitulé	Propositions	Réponses	Résultat
1	B1 de l'équipe A frappe un double pour commencer le match. B2 se fait retirer suite à un roulant sur D3. B4 frappe ensuite un double et fait marquer B1. L'équipe B fait appel du batteur hors ordre de l'équipe A. Les arbitres décident que B3 est retiré et que B4 est le nouveau batteur.	VRAI	X	1
		FAUX		
2	Bases pleines pour l'équipe A. 2 retraits. B4 frappe un grand chelem. C1 manque la 2B dans sa course vers le marbre. L'équipe B fait appel quant à cela et cet appel est validé. L'équipe A marque 2 points sur le jeu.	VRAI		1
		FAUX	X	
3	C2, pas de retrait. B1 frappe vers D5 qui joue à une position normale. Sur le lancer, C2 tente de voler la 3B et la balle frappée vient le heurter alors qu'il glisse vers la base. Bien que C2 était en contact avec la 3B quant il a été atteint par la balle, il doit être retiré en raison de l'interférence sur D5 tentant de	VRAI	X	1
		FAUX		
4	Le batteur désigné (DH) passe pour la 1e fois à la batte. Son compte est 2-2. Le manager décide de le remplacer par un batteur d'urgence.	L'arbitre autorise cela car le remplacement est régulier.		1
		L'arbitre le retire car il n'a pas terminé son passage à la batte. L'arbitre n'autorise pas le changement car le DH doit terminer son passage à la batte (devenir coureur ou être retiré).	X	
5	C1-C3, pas de retrait. Le lanceur (D1) commet un balk en lançant vers le batteur. Les arbitres appellent correctement le balk. D1 entend les arbitres appeler un balk juste avant de lacher la balle et envoie juste la balle en lobbe vers D2, pensant qu'un "time" serait appelé. Le batteur s'élance et frappe la balle en dehors des limites du terrain pour un homerun.	Les arbitres auraient moins de soucis à ne pas appeler les balks.		1
		Il est de la responsabilité de D1 de connaître les Règles. La balle est au jeu et le homerun est validé. Les arbitres doivent appeler immédiatement "time" lorsqu'il y a un balk.	X	
6	C2-C3, 1 retrait. B3 se fait retirer sur un fly attrapé par D8. C3 marque après l'attraper et C2 sur un mauvais relai au marbre. Cependant, l'équipe en défense fait appel quant au fait que C3 ait quitté sa base trop tôt. Ceci est confirmé par l'arbitre.	Le point de C2 compte car il a été marqué avant que le 3e retrait ne soit comptabilisé.		1
		Aucun point ne compte.	X	
7	C2, 2 retraits. B2 frappe la balle qui est déviée par le gant du lanceur (D1) puis touche l'arbitre de base, celui-ci étant logiquement positionné dans le champ intérieur. D5 se saisit de la balle et la relaie à temps en 3B pour retirer C2.	Puisque D6 a eu l'opportunité de jouer la balle, c'est une interférence de l'arbitre. A la fin du jeu, B2 est retiré et C2 revient en 2B.		1
		La balle reste en jeu. C2 est donc bien retiré en 3B. Interférence de l'arbitre. C'est une balle morte à retardement. A la fin du jeu, les arbitres se consultent et décident du placement correct de B2 et de C2. Interférence de l'arbitre. La balle est morte immédiatement. B2 se voit octroyer la 1B et C2 revient en 2B car il n'était pas forcé d'avancer.	X	
8	C1, 1 retrait. B2 frappe un roulant vers D4 et perd le contrôle de sa batte qui vole dans la même direction que la balle. D4 est heurté par la batte mais reste capable de tourner un double jeu D4-D6-D3.	B2 est retiré pour l'interférence et averti que si ce type d'acte antisportif est répété, il sera expulsé de la rencontre. Considérant que l'arbitre juge que l'action de B2 n'est pas intentionnelle, il n'y a pas d'interférence.		1
		La balle est morte dès que la batte interfère avec un défenseur réalisant un jeu. B2 est retiré pour l'interférence et C1 retourne en 1B. D4 ayant réussi à tourner le double jeu, la batte n'a objectivement pas interféré. Aussi, le fait que le batteur ait perdu le contrôle de sa batte est ignoré.	X	
9	C1-C3, 1 retrait. Pop-up vers D4. Les arbitres signalent et appellent un infield fly. D4 n'attrape pas la balle. C1 est retiré sur le jeu forcé en 2B, C3 marque et le batteur est sauf en 1B.	Le jeu reste tel quel.	X	1
		Le batteur est retiré sur l'annonce de l'infield fly et C1, touché (tag) en 2B, constitue le 3e retrait. Le point de C3 est annulé. Comme les conditions de l'infield fly ne sont pas remplies, tout est annulé et le lancer est recommencé. Le point de C3 compte s'il touche le marbre avant que C1 ne soit touché (tag) en 2B et ne constitue donc le 3e retrait.		
10	Aucun coureur. Le lanceur effectue un lancer qui demeure coincé dans le grillage. Il s'agit de la 4e balle. Vous placez donc le batteur en 2B.	VRAI		1
		FAUX	X	
11	SYSTÈME A 2 ARBITRES : pas de coureur sur base. Le batteur frappe un roulant au champ intérieur (dans l'infield).	AM reste au marbre. AB se place, respectant un angle de 90° avec le relai, à environ 6 mètres de la 1B.		1
		AM va vers la 3B en cas de jeu à cette base. AB se place, respectant un angle de 90° avec le relai, à environ 7 mètres de la 1B. AM contourne le receveur par la gauche, se dirigeant vers la balle puis allant chevaucher la ligne de 1B (jusqu'à mi-distance au maximum ; arrêté au moment du jeu en 1B). AB se place, respectant un angle de 90° avec le relai, à environ 6 mètres de la 1B. AM contourne le receveur par la gauche, se dirigeant vers la balle puis vers la 3B en cas de jeu à celle-ci. AB se place, respectant un angle de 90° avec le relai, à environ 6 mètres de la 1B.	X	
12	SYSTÈME A 2 ARBITRES : bases pleines, 1 retrait. Coup sûr profond au champ extérieur.	AM reste au marbre. Il s'assure que C3 le touche bien. Il est responsable des touchers de la 3B par tous les coureurs (y compris B-C) et de tous les jeux au marbre. AB se retourne pour faire face à la balle. Il s'assure du toucher de la 2B par C1 puis jette un coup d'oeil au toucher de la 1B par B-C. Il sera également responsable du toucher de la 2B par B-C. De l'aire de travail, il "lit" balle et coureur. Si un jeu se développe à l'une des bases, il prend la décision en ne s'éloignant pas trop de l'aire de travail (plusieurs coureurs).		1
		AM efface le receveur par la gauche pour prendre quelque pas en territoire des balles fausses. Il s'assure que C3 touche le marbre. Il est responsable, en ajustant sa position, de tous les jeux au marbre. AB se retourne pour faire face à la balle. Il est responsable de tous les touchers des 1B, 2B et 3B par C2, C1 et B-C. De l'aire de travail, il "lit" balle et coureur. Si un jeu se développe à l'une des bases, il prend la décision en ne s'éloignant pas trop de l'aire de travail (plusieurs coureurs). AM efface le receveur par la gauche pour prendre quelque pas en territoire des balles fausses. Il s'assure que C3 touche le marbre. Il est responsable des touchers de la 3B par C2 et C1 et, en ajustant sa position, de tous les jeux au marbre. AB se retourne pour faire face à la balle. Il s'assure du toucher de la 2B par C1 puis jette un coup d'oeil au toucher de la 1B par B-C. Il sera également responsable des touchers des 2B et 3B par B-C. De l'aire de travail, il "lit" balle et coureur. Si un jeu se développe à l'une des bases, il prend la décision en ne s'éloignant pas trop de l'aire de travail (plusieurs coureurs). AM efface le receveur par la gauche pour prendre quelque pas en territoire des balles fausses. Il est responsable des touchers de la 3B par tous les coureurs (y compris B-C) et, en ajustant sa position, de tous les jeux au marbre ou en 3B. AB se retourne pour faire face à la balle. Il s'assure du toucher de la 2B par C1 puis jette un coup d'oeil au toucher de la 1B par B-C. Il sera également responsable du toucher de la 2B par B-C. De l'aire de travail, il "lit" balle et coureur. Si un jeu se développe en 2B voire 1B, il prend la décision en ne s'éloignant pas trop de l'aire de travail (plusieurs coureurs).	X	

Date : 21/07/2020



Rédaction :
Fabien CARRETTE-LEGRAND
(Mail : cnab@ffbs.fr)

BULLETIN CNAB 2020B11

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

1) MERCI JEAN-LUC !

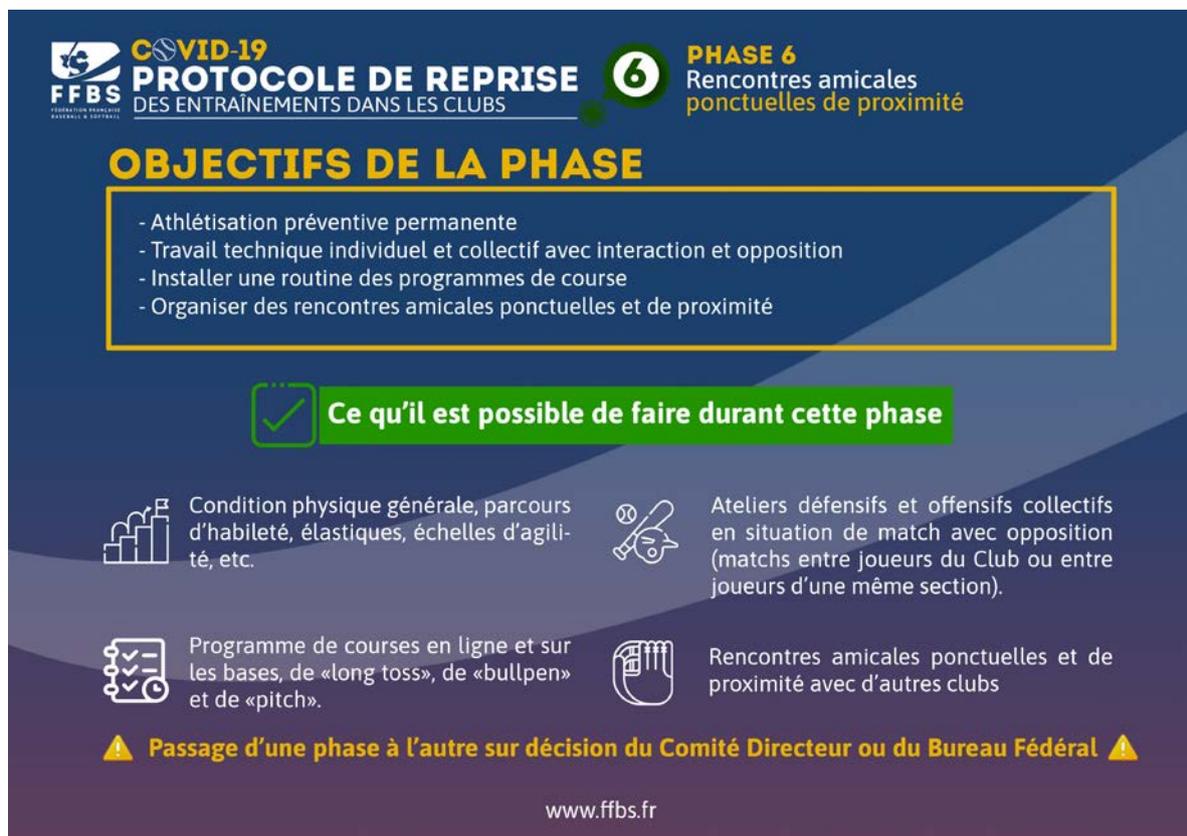
La Commission remercie très chaleureusement Jean-Luc LANXADE d'avoir occupé la fonction de Président de la Commission Régionale Arbitrage Baseball d'Aquitaine puis de Nouvelle-Aquitaine de 2012 à juin 2020.

Merci Jean-Luc pour ton dévouement à l'égard du corps arbitral régional, de la Ligue et de la CNAB !

En conséquence, la nomination d'un nouveau président est espérée au plus vite...

2) MESURES RELATIVES A LA COVID-19 : REPRISE DES ACTIVITES

Avec le passage en phase 6 du protocole de reprise, depuis le 11 juillet, les arbitres peuvent être amenés, et c'est heureux, à retrouver également le chemin des terrains.



COVID-19
FFBS PROTOCOLE DE REPRISE
DES ENTRAÎNEMENTS DANS LES CLUBS

6 PHASE 6
Rencontres amicales
ponctuelles de proximité

OBJECTIFS DE LA PHASE

- Athlétisation préventive permanente
- Travail technique individuel et collectif avec interaction et opposition
- Installer une routine des programmes de course
- Organiser des rencontres amicales ponctuelles et de proximité

Ce qu'il est possible de faire durant cette phase

-  Condition physique générale, parcours d'habileté, élastiques, échelles d'agilité, etc.
-  Ateliers défensifs et offensifs collectifs en situation de match avec opposition (matches entre joueurs du Club ou entre joueurs d'une même section).
-  Programme de courses en ligne et sur les bases, de «long toss», de «bullpen» et de «pitch».
-  Rencontres amicales ponctuelles et de proximité avec d'autres clubs

⚠ Passage d'une phase à l'autre sur décision du Comité Directeur ou du Bureau Fédéral ⚠

www.ffbs.fr

Lors de sa réunion du 16 juillet, le Comité Directeur fédéral a confirmé notamment que **les arbitres doivent porter un masque en toutes circonstances** et que **l'arbitre de marbre doit se positionner derrière le monticule.**

Cela est donc applicable, jusqu'à nouvel ordre, à tous les échelons, à tous niveaux et pour toutes les catégories.

Nos cousins de la belle province ont opté pour le même type de précautions.

Aussi, le Comité provincial des arbitres de Baseball Québec, dont le Président est Jean-François ARSENAULT, nous autorise aimablement, et nous l'en remercions très sincèrement, à utiliser les supports qu'il a élaborés pour la circonstance :



- [Guide de retour au jeu](#)
- [Consignes aux arbitres : questions et réponses 1^e partie](#)
- [Consignes aux arbitres : questions et réponses 2^e partie](#)

C'est donc ce système qu'il convient de considérer comme référence en cette période.

Bien évidemment, concernant les aspects réglementaires, ce sont les nôtres qui restent applicables.

3) FRENCH SUMMER LEAGUE

Merci aux Désignateurs !

Cf. [Règlement du tournoi](#)

Article 9 - Des arbitres

- 9.1 Les arbitres sont désignés par la CNAB.
- 9.2 La CNAB assigne les arbitres désignés aux différentes rencontres du plateau.
- 9.3 La mécanique à 2 arbitres sera utilisée pour les rencontres.
- 9.4 La mécanique à 2 (ou à 3) arbitres sera utilisée pour les rencontres du Final 4.
- 9.5 L'ensemble des indemnités selon le barème fédéral Division 2 (45€/match) , des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des arbitres sera payé directement par les clubs pour chaque plateau.
- 9.6 L'ensemble des indemnités selon le barème fédéral Division 2 (45€/match), des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des arbitres et d'un commissaire technique sera payé directement par la fédération pour le Final4.

Arbitres ⇒ **Pour mémoire : [Code AFCAM de déontologie des Arbitres en 10 points](#)**

A. CODE VESTIMENTAIRE

A respecter impérativement

⇒ https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2016/12/Code_vestimentaire_arbitre_baseball_CD_24.04.10.pdf

B. SYSTEME D'ARBITRES

⇒ **Cf. point 2 ci-dessus**

⇒ **Toujours deux arbitres par match**

C. DISCIPLINE

L'Assemblée Générale de la Fédération du 20 juin 2020 a adopté un nouveau Règlement disciplinaire et le barème disciplinaire qui lui est annexé.

Tous les arbitres se doivent d'en prendre connaissance et d'avoir en permanence, en leur possession, quelques exemplaires de rapport de match et de rapport d'expulsion.

Principes généraux en matière d'expulsion ⇨ cf. fiche technique (du 02/03/2020)

D. PRISE EN CHARGE DE L'ARBITRAGE

Accord est donné, si nécessaire, pour facturation par les arbitres, aux équipes, du dîner du samedi soir et de la nuitée du samedi au dimanche (*facture d'hôtel à présenter aux équipes*).

*La Fédération a adhéré à l'offre Welcomsport du Groupe Louvres Hôtels. Cette offre concerne les hôtels Campanile, Kyriad ou Kyriad Prestige et **notre numéro d'adhérent est SPT 28295004 (à utiliser impérativement le cas échéant)**.*

Vous pouvez bénéficier, en tant qu'arbitre (convocation à produire), de l'offre Ibis sport : https://ibis.accor.com/promotions-offers/special-offers/mo_000306-offre-ibis-sport.fr.shtml

Montant des indemnités : 45,00 €/match (panier-repas inclus)

Paiement par les clubs : 1/3, soit 33,33 %, du coût de chaque arbitre du plateau par chacune des trois équipes (= 3 factures par arbitre), quel que soit le nombre total d'arbitres sur le weekend et le nombre de matchs arbitrés par chacun (répartition équitable de la charge entre les équipes participantes).

Facture à utiliser (*nouveaux formulaires par rapport à 2019*) :

- Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball en cas de paiement par les clubs (.pdf)
- Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball en cas de paiement par les clubs (.xls)
(*pas de mot de passe quant aux cellules verrouillées*)

Et à compléter en prenant bien soin de préciser :

TOTAL		X €
QUOTE-PART CLUB :	33,33%	X/3 €

La facture est une pièce comptable et elle sera utilisée en tant que telle, c'est-à-dire que les informations présentes feront foi (aucune autre pièce justificative ne sera nécessaire). La signature du document, par le responsable du club, a valeur d'attestation du constat de l'effectivité et des coûts des dépenses exposées.

Les clubs doivent veiller à se munir d'autant de chèques qu'il y a d'arbitres pour le plateau.

Un arbitre, n'officiant que le samedi et qui ne croiserait donc pas l'une des équipes, doit pouvoir faire transiter sa facture pour celle-ci par l'intermédiaire du manager de l'équipe du club recevant le plateau. Le règlement devra alors être envoyé à l'arbitre dans la semaine qui suit (tout manquement serait sanctionné tel que prévu dans les textes fédéraux).

Bonne semaine ! Bonne reprise et/ou bonnes vacances le cas échéant !

Date : 25/07/2020



Rédaction :
Fabien CARRETTE-LEGRAND
(Mail : cnab@ffbs.fr)

BULLETIN CNAB 2020B12

(ayant valeur de **CONVOCATION** pour les arbitres concernés)

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

FRENCH SUMMER LEAGUE

Merci aux Désignateurs !

Les désignations pour les 8 et 9 août sont dans le tableau en page 3.

Cf. Règlement du tournoi

6.4 Les matchs se déroulent en 7 manches.

6.11 Les battes en bois ou en composite sont autorisées pour le tournoi.

Les arbitres désignés doivent préalablement prendre connaissance du règlement du tournoi.

Article 9 - Des arbitres

- 9.1 Les arbitres sont désignés par la CNAB.
- 9.2 La CNAB assigne les arbitres désignés aux différentes rencontres du plateau.
- 9.3 La mécanique à 2 arbitres sera utilisée pour les rencontres.
- 9.4 La mécanique à 2 (ou à 3) arbitres sera utilisée pour les rencontres du Final 4.
- 9.5 L'ensemble des indemnités selon le barème fédéral Division 2 (45€/match) , des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des arbitres sera payé directement par les clubs pour chaque plateau.
- 9.6 L'ensemble des indemnités selon le barème fédéral Division 2 (45€/match), des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des arbitres et d'un commissaire technique sera payé directement par la fédération pour le Final4.

Arbitres ⇒ **Pour mémoire : Code AFCAM de déontologie des Arbitres en 10 points**

A. CODE VESTIMENTAIRE

A respecter impérativement

⇒ https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2016/12/Code_vestimentaire_arbitre_baseball_CD_24.04.10.pdf

B. SYSTEME D'ARBITRES

⇒ **Toujours deux arbitres par match**

Le Comité Directeur fédéral a confirmé, le 16 juillet, que **les arbitres doivent porter un masque en toutes circonstances** et que **l'arbitre de marbre doit se positionner derrière le monticule.**

Cela est donc applicable, jusqu'à nouvel ordre, à tous les échelons, à tous niveaux et pour toutes les catégories.

Nos cousins de la belle province ont opté pour le même type de précautions.

Aussi, le Comité provincial des arbitres de Baseball Québec, dont le Président est Jean-François ARSENAULT, nous autorise aimablement, et nous l'en remercions très sincèrement, à utiliser les supports qu'il a élaborés pour la circonstance :

- [Guide de retour au jeu](#)
- [Consignes aux arbitres : questions et réponses 1^o partie](#)
- [Consignes aux arbitres : questions et réponses 2^o partie](#)



C'est donc ce système qu'il convient de considérer comme référence en cette période.

Bien évidemment, concernant les aspects réglementaires, ce sont les nôtres qui restent applicables.

C. RAPPELS

L'Assemblée Générale de la Fédération du 20 juin 2020 a adopté un nouveau Règlement disciplinaire et le barème disciplinaire qui lui est annexé.

Tous les arbitres se doivent d'en prendre connaissance et d'avoir en permanence, en leur possession, quelques exemplaires de rapport de match et de rapport d'expulsion.

Principes généraux en matière d'expulsion ⇨ cf. fiche technique (du 02/03/2020)

D. PRISE EN CHARGE DE L'ARBITRAGE

Accord est donné, si nécessaire, pour facturation par les arbitres, aux équipes, du dîner du samedi soir et de la nuitée du samedi au dimanche (*facture d'hôtel à présenter aux équipes*).

La Fédération a adhéré à l'offre Welcomsport du Groupe Louvres Hôtels. Cette offre concerne les hôtels Campanile, Kyriad ou Kyriad Prestige et notre numéro d'adhérent est SPT 28295004 (à utiliser impérativement le cas échéant).

Vous pouvez bénéficier, en tant qu'arbitre (convocation à produire), de l'offre Ibis sport : https://ibis.accor.com/promotions-offers/special-offers/mo_000306-offre-ibis-sport.fr.shtml

Montant des indemnités : 45,00 €/match (panier-repas inclus)

Paiement par les clubs : 1/3, soit 33,33 %, du coût de chaque arbitre du plateau par chacune des trois équipes (= 3 factures par arbitre), quel que soit le nombre total d'arbitres sur le weekend et le nombre de matchs arbitrés par chacun (répartition équitable de la charge entre les équipes participantes).

Facture à utiliser (*nouveaux formulaires par rapport à 2019*) :

- Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball en cas de paiement par les clubs (.pdf)
- Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball en cas de paiement par les clubs (.xls)
(pas de mot de passe quant aux cellules verrouillées)

Et à compléter en prenant bien soin de préciser :

TOTAL		X €
QUOTE-PART CLUB :	33,33%	X/3 €

La facture est une pièce comptable et elle sera utilisée en tant que telle, c'est-à-dire que les informations présentes feront foi (aucune autre pièce justificative ne sera nécessaire). La signature du document, par le responsable du club, a valeur d'attestation du constat de l'effectivité et des coûts des dépenses exposées.

Les clubs doivent veiller à se munir d'autant de chèques qu'il y a d'arbitres pour le plateau.

Un arbitre, n'officiant que le samedi et qui ne croiserait donc pas l'une des équipes, doit pouvoir faire transiter sa facture pour celle-ci par l'intermédiaire du manager de l'équipe du club recevant le plateau. Le règlement devra alors être envoyé à l'arbitre dans la semaine qui suit (tout manquement serait sanctionné tel que prévu dans les textes fédéraux).

FRENCH SUMMER LEAGUE 2020 : DESIGNATION DES ARBITRES

Date	Horaire	Phase	Poule	Réf.	Equipe 1 (recevante)	Equipe 2 (visiteuse)	Désignateur	Arbitre 1	Arbitre 2	Remarques
08/08/2020	15H00	Plateaux	A	FSL01	PUC	SENART	PONGE Sylvain	TOMBEUR Julien	ANASTASIO Anthony	A PARIS (Stade Pershing)
09/08/2020	11H00	Plateaux	A	FSL05	SENART	Hauts-de-France	PONGE Sylvain	ANASTASIO Anthony	TOMBEUR Julien	
09/08/2020	15H00	Plateaux	A	FSL09	Hauts-de-France	PUC	PONGE Sylvain	TOMBEUR Julien	ANASTASIO Anthony	
08/08/2020	15H00	Plateaux	B	FSL02	BREAL SS MONTFORT	LA GUERCHE DE BRETAGNE	COLIN François	BENASSEUR Franck	PERRIGUEY Laurent	A BREAL SOUS MONTFORT
09/08/2020	11H00	Plateaux	B	FSL06	LA GUERCHE DE BRETAGNE	LA ROCHELLE	COLIN François	PERRIGUEY Laurent	BENASSEUR Franck	
09/08/2020	15H00	Plateaux	B	FSL10	LA ROCHELLE	BREAL SS MONTFORT	COLIN François	BENASSEUR Franck	PERRIGUEY Laurent	
08/08/2020	15H00	Plateaux	C	FSL03	TOULOUSE	ST AUBIN DU MEDOC	GIRAUD Stéphane	CAYRAC Christian	POURCEL Laurent	A TOULOUSE
09/08/2020	11H00	Plateaux	C	FSL07	ST AUBIN DU MEDOC	EYSINES	GIRAUD Stéphane	POURCEL Laurent	CAYRAC Christian	Co-voiturage
09/08/2020	15H00	Plateaux	C	FSL11	EYSINES	TOULOUSE	GIRAUD Stéphane	CAYRAC Christian	POURCEL Laurent	
08/08/2020	15H00	Plateaux	D	FSL04	NICE	MEYZIEU	MEILLIER Ludovic	MEILLIER Ludovic	THIROUX Isabelle	A NICE
09/08/2020	11H00	Plateaux	D	FSL08	MEYZIEU	NICE	MEILLIER Ludovic	THIROUX Isabelle	MEILLIER Ludovic	
09/08/2020	15H00	Plateaux	D	FSL12	NICE	MEYZIEU	MEILLIER Ludovic	MEILLIER Ludovic	THIROUX Isabelle	

Bon weekend !

Bonne reprise et/ou bonnes vacances le cas échéant !

Date : 13/08/2020



Rédaction :
Fabien CARRETTE-LEGRAND
(Mail : cnab@ffbs.fr)

BULLETIN CNAB 2020B13

(ayant valeur de CONVOCATION pour les arbitres concernés)

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

FRENCH SUMMER LEAGUE

Les désignations pour les 22 et 23 août sont dans le tableau en page 3.

Merci aux Désignateurs !

Cf. Règlement du tournoi

6.4 Les matchs se déroulent en 7 manches.

6.11 Les battes en bois ou en composite sont autorisées pour le tournoi.

Les arbitres désignés doivent préalablement prendre connaissance du règlement du tournoi.

Article 9 - Des arbitres

- 9.1 Les arbitres sont désignés par
- 9.2 La CNAB assigne les arbitres désignés aux différentes rencontres du plateau.
- 9.3 La mécanique à 2 arbitres sera utilisée pour les rencontres.
- 9.4 La mécanique à 2 (ou à 3) arbitres sera utilisée pour les rencontres du Final 4.
- 9.5 L'ensemble des indemnités selon le barème fédéral Division 2 (45€/match) , des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des arbitres sera payé directement par les clubs pour chaque plateau.
- 9.6 L'ensemble des indemnités selon le barème fédéral Division 2 (45€/match), des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des arbitres et d'un commissaire technique sera payé directement par la fédération pour le Final4.



A. CODE VESTIMENTAIRE

A respecter impérativement

⇒ https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2016/12/Code_vestimentaire_arbitre_baseball_CD_24.04.10.pdf

B. SYSTEME D'ARBITRES

⇒ **Toujours deux arbitres par match**

Le Comité Directeur fédéral a confirmé, le 16 juillet, que **les arbitres doivent porter un masque en toutes circonstances** et que **l'arbitre de marbre doit se positionner derrière le monticule.**

Cela est donc applicable, jusqu'à nouvel ordre, à tous les échelons, à tous niveaux et pour toutes les catégories.

Nos cousins de la belle province ont opté pour le même type de précautions.

Aussi, le Comité provincial des arbitres de Baseball Québec, dont le Président est Jean-François ARSENAULT, nous autorise aimablement, et nous l'en remercions très sincèrement, à utiliser les supports qu'il a élaborés pour la circonstance :

- [Guide de retour au jeu](#)
- [Consignes aux arbitres : questions et réponses 1^e partie](#)
- [Consignes aux arbitres : questions et réponses 2^e partie](#)



C'est donc ce système qu'il convient de considérer comme référence en cette période.

Bien évidemment, concernant les aspects réglementaires, ce sont les nôtres qui restent applicables.

C. RAPPELS

L'Assemblée Générale de la Fédération du 20 juin 2020 a adopté un nouveau Règlement disciplinaire et le barème disciplinaire qui lui est annexé.

Tous les arbitres se doivent d'en prendre connaissance et d'avoir en permanence, en leur possession, quelques exemplaires de rapport de match et de rapport d'expulsion.

Principes généraux en matière d'expulsion ⇒ cf. fiche technique (du 02/03/2020)

D. PRISE EN CHARGE DE L'ARBITRAGE

Accord est donné, si nécessaire, pour facturation par les arbitres, aux équipes, du dîner du samedi soir et de la nuitée du samedi au dimanche (*facture d'hôtel à présenter aux équipes*).

La Fédération a adhéré à l'offre Welcomsport du Groupe Louvres Hôtels. Cette offre concerne les hôtels Campanile, Kyriad ou Kyriad Prestige et notre numéro d'adhérent est SPT 28295004 (à utiliser impérativement le cas échéant).

Vous pouvez bénéficier, en tant qu'arbitre (convocation à produire), de l'offre Ibis sport : https://ibis.accor.com/promotions-offers/special-offers/mo_000306-offre-ibis-sport.fr.shtml

Montant des indemnités : 45,00 €/match (panier-repas inclus)

Paiement par les clubs : 1/3, soit 33,33 %, du coût de chaque arbitre du plateau par chacune des trois équipes (= 3 factures par arbitre), quel que soit le nombre total d'arbitres sur le weekend et le nombre de matchs arbitrés par chacun (répartition équitable de la charge entre les équipes participantes).

Facture à utiliser (*nouveaux formulaires par rapport à 2019*) :

- Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball en cas de paiement par les clubs (.pdf)
- Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball en cas de paiement par les clubs (.xls)
(pas de mot de passe quant aux cellules verrouillées)

Et à compléter en prenant bien soin de préciser :

TOTAL		X €
QUOTE-PART CLUB :	33,33%	X/3 €

La facture est une pièce comptable et elle sera utilisée en tant que telle, c'est-à-dire que les informations présentes feront foi (aucune autre pièce justificative ne sera nécessaire). La signature du document, par le responsable du club, a valeur d'attestation du constat de l'effectivité et des coûts des dépenses exposées.

Les clubs doivent veiller à se munir d'autant de chèques qu'il y a d'arbitres pour le plateau.

Un arbitre, n'officiant que le samedi et qui ne croiserait donc pas l'une des équipes, doit pouvoir faire transiter sa facture pour celle-ci par l'intermédiaire du manager de l'équipe du club recevant le plateau. Le règlement devra alors être envoyé à l'arbitre dans la semaine qui suit (tout manquement serait sanctionné tel que prévu dans les textes fédéraux).



FRENCH SUMMER LEAGUE 2020 : DESIGNATION DES ARBITRES

Horaire	Phase	Poule	Réf.	Equipe 1 (recevante)	Equipe 2 (visiteuse)	Désignateur	Arbitre 1	Arbitre 2	Remarques
15H00	Plateaux	A	FSL13	Hauts-de-France	PUC	CARRETTE-LEGRAND Fabien	CARRETTE-LEGRAND Fabien	MOULART Dany	A VALENCIENNES
11H00	Plateaux	A	FSL17	PUC	SENART	CARRETTE-LEGRAND Fabien	MOULART Dany	CARRETTE-LEGRAND Fabien	
15H00	Plateaux	A	FSL21	SENART	Hauts-de-France	CARRETTE-LEGRAND Fabien	CARRETTE-LEGRAND Fabien	MOULART Dany	
15H00	Plateaux	B	FSL14	LA ROCHELLE	LA GUERCHE DE BRETAGNE	COLIN François	BENASSEUR Franck	JAMELOT Simon	A LA ROCHELLE
11H00	Plateaux	B	FSL18	LA GUERCHE DE BRETAGNE	BREAL SS MONTFORT	COLIN François	JAMELOT Simon	BENASSEUR Franck	Co-voiturage impératif
15H00	Plateaux	B	FSL22	BREAL SS MONTFORT	LA ROCHELLE	COLIN François	BENASSEUR Franck	JAMELOT Simon	
15H00	Plateaux	C	FSL15	EYSINES	ST AUBIN DU MEDOC	GIRAUD Stéphane	MACHADO Eduardo	GIRAUD Stéphane	A EYSINES
11H00	Plateaux	C	FSL19	ST AUBIN DU MEDOC	TOULOUSE	GIRAUD Stéphane	GIRAUD Stéphane	LACOSTE Gérald	
15H00	Plateaux	C	FSL23	TOULOUSE	EYSINES	GIRAUD Stéphane	LACOSTE Gérald	GIRAUD Stéphane	
15H00	Plateaux	D	FSL16	MEYZIEU	NICE	MEILLIER Ludovic	CHAVANCY Audrey	MAZUY Jérémie	A MEYZIEU
11H00	Plateaux	D	FSL20	NICE	MEYZIEU	MEILLIER Ludovic	CIBBA Patrick	CHAVANCY Audrey	
15H00	Plateaux	D	FSL24	MEYZIEU	NICE	MEILLIER Ludovic	CHAVANCY Audrey	CIBBA Patrick	



Les arbitres du 1^{er} weekend (8 et 9 août) de FSL à Paris Pershing : Anthony ANASTASIO et Julien TOMBEUR (Crédit photo : Gilbert LEJEUNE – Merci !)

*Bonne fin de semaine !
Bonne reprise et/ou bonnes
vacances le cas échéant !*

Date : 31/08/2020



Rédaction :
Fabien CARRETTE-LEGRAND
(Mail : cnab@ffbs.fr)

BULLETIN CNAB 2020B14

(ayant valeur de CONVOCATION pour les arbitres concernés)

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

FRENCH SUMMER LEAGUE

Les désignations pour les 12 et 13 septembre sont dans le tableau en page 3.

Merci aux Désignateurs !

Cf. Règlement du tournoi

6.4 Les matchs se déroulent en 7 manches.

6.11 Les battes en bois ou en composite sont autorisées pour le tournoi.

Les arbitres désignés doivent préalablement prendre connaissance du règlement du tournoi.

A. CODE VESTIMENTAIRE

⇒ https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2016/12/Code_vestimentaire_arbitre_baseball_CD_24.04.10.pdf

B. SYSTEME D'ARBITRES

⇒ **Toujours deux arbitres par match**

Le Comité Directeur fédéral a confirmé, le 16 juillet, que **les arbitres doivent porter un masque en toutes circonstances** et que **l'arbitre de marbre doit se positionner derrière le monticule.**

Cela est donc applicable, jusqu'à nouvel ordre, à tous les échelons, à tous niveaux et pour toutes les catégories.



Nos cousins de la belle province ont opté pour le même type de précautions.

Aussi, le Comité provincial des arbitres de Baseball Québec, dont le Président est Jean-François ARSENAULT, nous autorise aimablement, et nous l'en remercions très sincèrement, à utiliser les supports qu'il a élaborés pour la circonstance :



Article 9 - Des arbitres

- 9.1 Les arbitres sont désignés par la CNAB.
- 9.2 La CNAB assigne les arbitres désignés aux différentes rencontres du plateau.
- 9.3 La mécanique à 2 arbitres sera utilisée pour les rencontres.
- 9.4 La mécanique à 2 (ou à 3) arbitres sera utilisée pour les rencontres du Final 4.
- 9.5 L'ensemble des indemnités selon le barème fédéral Division 2 (45€/match), des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des arbitres sera payé directement par les clubs pour chaque plateau.
- 9.6 L'ensemble des indemnités selon le barème fédéral Division 2 (45€/match), des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des arbitres et d'un commissaire technique sera payé directement par la fédération pour le Final4.

A respecter impérativement

- [Guide de retour au jeu](#)
- [Consignes aux arbitres : questions et réponses 1^e partie](#)
- [Consignes aux arbitres : questions et réponses 2^e partie](#)

C'est donc ce système qu'il convient de considérer comme référence en cette période.

Bien évidemment, concernant les aspects réglementaires, ce sont les nôtres qui restent applicables.

C. RAPPELS

L'Assemblée Générale de la Fédération du 20 juin 2020 a adopté un nouveau [Règlement disciplinaire](#) et le [barème disciplinaire](#) qui lui est annexé.

Tous les arbitres se doivent d'en prendre connaissance et d'avoir en permanence, en leur possession, quelques exemplaires de [rapport de match](#) et de [rapport d'expulsion](#).

Principes généraux en matière d'expulsion ⇒ cf. [fiche technique \(du 02/03/2020\)](#)

D. PRISE EN CHARGE DE L'ARBITRAGE

Montant des indemnités : 45,00 €/match (panier-repas inclus)

Paiement par les clubs : 1/3, soit 33,33 %, du coût de chaque arbitre du plateau par chacune des trois équipes (= 3 factures par arbitre), quel que soit le nombre total d'arbitres sur le weekend et le nombre de matchs arbitrés par chacun (répartition équitable de la charge entre les équipes participantes).

Facture à utiliser (*nouveaux formulaires par rapport à 2019*) :

- [Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball en cas de paiement par les clubs \(.pdf\)](#)
- [Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball en cas de paiement par les clubs \(.xls\)](#)
(pas de mot de passe quant aux cellules verrouillées)

Et à compléter en prenant bien soin de préciser :

TOTAL		X €
QUOTE-PART CLUB :	33,33%	X/3 €

La facture est une pièce comptable et elle sera utilisée en tant que telle, c'est-à-dire que les informations présentes feront foi (aucune autre pièce justificative ne sera nécessaire). La signature du document, par le responsable du club, a valeur d'attestation du constat de l'effectivité et des coûts des dépenses exposées.

Les clubs doivent veiller à se munir d'autant de chèques qu'il y a d'arbitres pour le plateau.

Un arbitre, n'officiant que le samedi et qui ne croiserait donc pas l'une des équipes, doit pouvoir faire transiter sa facture pour celle-ci par l'intermédiaire du manager de l'équipe du club recevant le plateau. Le règlement devra alors être envoyé à l'arbitre dans la semaine qui suit (tout manquement serait sanctionné tel que prévu dans les textes fédéraux).



FRENCH SUMMER LEAGUE 2020 : DESIGNATION DES ARBITRES

Date	Horaire	Phase	Poule	Réf.	Equipe 1 (recevante)	Equipe 2 (visiteuse)	Désignateur	Arbitre 1	Arbitre 2	Remarques
12/09/2020	15H00	Plateaux	A	FSL25	SENART	PUC	PONGE Sylvain	TOMBEUR Julien	PONGE Sylvain	A SENART
13/09/2020	11H00	Plateaux	A	FSL28	PUC	Hauts-de-France	PONGE Sylvain	PONGE Sylvain	TOMBEUR Julien	
13/09/2020	15H00	Plateaux	A	FSL31	Hauts-de-France	SENART	PONGE Sylvain	TOMBEUR Julien	PONGE Sylvain	
12/09/2020	15H00	Plateaux	B	FSL26	LA GUERCHE DE BRETAGNE	BREAL SS MONTFORT	COLIN François	PERRIGUEY Laurent	JAMELOT Simon	A LA GUERCHE DE BRETAGNE
13/09/2020	11H00	Plateaux	B	FSL29	BREAL SS MONTFORT	LA ROCHELLE	COLIN François	JAMELOT Simon	PERRIGUEY Laurent	
13/09/2020	15H00	Plateaux	B	FSL32	LA ROCHELLE	LA GUERCHE DE BRETAGNE	COLIN François	PERRIGUEY Laurent	JAMELOT Simon	
12/09/2020	15H00	Plateaux	C	FSL27	ST AUBIN DU MEDOC	EYSINES	GIRAUD Stéphane	GIRAUD Stéphane	MACHADO Eduardo	A ST AUBIN DU MEDOC
13/09/2020	11H00	Plateaux	C	FSL30	TOULOUSE	ST AUBIN DU MEDOC	GIRAUD Stéphane	LACOSTE Gérald	GIRAUD Stéphane	
13/09/2020	15H00	Plateaux	C	FSL33	EYSINES	TOULOUSE	GIRAUD Stéphane	GIRAUD Stéphane	LACOSTE Gérald	



Les arbitres au tournoi de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX ce samedi 29 août (de gauche à droite) : Gilles NEYRAUD, Laëtitia ODIN, Julien MATHEY et Julien TOMBEUR (Crédit photo : Julien MATHEY – Merci !)

*Bonne rentrée
à tous !*

Date : 15/09/2020



Rédaction :
Fabien CARRETTE-LEGRAND
(Mail : cnab@ffbs.fr)

BULLETIN CNAB 2020B15

(ayant valeur de CONVOCATION pour les arbitres concernés)

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

FRENCH SUMMER LEAGUE



Désignations pour le plateau final

Date	Horaire	Phase	Réf.	Equipe 1	Equipe 2	Arbitre 1	Arbitre 2	Remarques
19/09/2020	15H00	Demi-finale	FF1	LA ROCHELLE	PUC	TOMBEUR Julien	LODS Alexandre	A SENART
19/09/2020	19H00	Demi-finale	FF2	TOULOUSE	NICE	PONGE Sylvain	LODS Alexandre	
20/09/2020	10H30	Classement	FF3			PONGE Sylvain	TOMBEUR Julien	Tirage au sort de l'équipe recevante
20/09/2020	14H00	Finale	FF4			TOMBEUR Julien	PONGE Sylvain	Tirage au sort de l'équipe recevante

A. SYSTEME D'ARBITRES

Le Comité Directeur fédéral a confirmé, le 16 juillet, que **les arbitres doivent porter un masque en toutes circonstances** et que **l'arbitre de marbre doit se positionner derrière le monticule**.

Cela est donc applicable, jusqu'à nouvel ordre, à tous les échelons, à tous niveaux et pour toutes les catégories.

B. PRISE EN CHARGE DE L'ARBITRAGE

Montant des indemnités : 45,00 €/match (panier-repas inclus)

Paiement par la Fédération

Facture à utiliser (*nouveau formulaire par rapport à 2019*) :

- [Facture frais d'arbitrage Baseball-Softball en cas de paiement par la Fédération \(.xls\)](#)

Il convient **de compléter intégralement le document sous format Excel** (*pas de mot de passe quant aux cellules verrouillées*) avant de l'imprimer pour signature.

La facture est à transmettre par mail impérativement, au plus vite après la fin de la compétition, à :

- Lydie SAYAD (lydie.sayad@ffbs.fr), Secrétaire Comptable ;
- Sylvain PONGE (sylvain.ponge@ffbs.fr), Trésorier Général ;
- *En copie SVP* : cnab@ffbs.fr.

Bonne semaine !

Date : 23/09/2020



Rédaction :
Fabien CARRETTE-LEGRAND
(Mail : cnab@ffbs.fr)

BULLETIN CNAB 2020B16

(ayant valeur de CONVOCATION pour les arbitres concernés)

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

1) FRENCH SUMMER LEAGUE

La CNAB et son Président remercient les Désignateurs quant à la bonne organisation de l'arbitrage pour cette unique compétition, à l'échelon national, en 2020 :

François COLIN (poule B)
Stéphane GIRAUD (poule C)
Ludovic MEILLIER (poule D)
Sylvain PONGE (PARIS et SENART)

La CNAB remercie l'ensemble des arbitres qui ont officié au cours de cette compétition :

- Audrey CHAVANCY, Patrick CIBBA et Jérémie MAZUY, Auvergne - Rhône-Alpes ;
- Franck BENASSEUR, Simon JAMELOT et Laurent PERRIGUEY, Bretagne ;
- Dany MOULART et Fabien CARRETTE-LEGRAND, Hauts-de-France ;
- Anthony ANASTASIO, Alexandre LODS, Sylvain PONGE et Julien TOMBEUR (*licencié en Normandie*), Ile-de-France ;
- Christian CAYRAC, Stéphane GIRAUD, Gérald LACOSTE, Eduardo MACHADO et Laurent POURCEL, Nouvelle-Aquitaine ;
- Isabelle THIROUX et Ludovic MEILLIER, Provence-Alpes-Côte d'Azur.



2) RECENSEMENT DES ARBITRAGES EN REGION

Le cas échéant : merci aux CRAB de recenser, de la façon la plus détaillée/exhaustive possible, le nombre de matchs de Baseball arbitrés par chacun (*championnats, tournois, matchs amicaux dont ceux des catégories jeunes*) !

Bonne fin de semaine !

Date : 15/11/2020



Rédaction :
Fabien CARRETTE-LEGRAND
(Mail : cnab@ffbs.fr)

BULLETIN CNAB 2020B17

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

COMMISSIONS REGIONALES ARBITRAGE BASEBALL

Comme dans beaucoup de domaines, l'année 2020 aura été bien difficile pour notre activité, pour notre passion de l'arbitrage Baseball. La lassitude et la démotivation en découlent hélas parfois bien inévitablement. L'engagement de certains peut ainsi être remis en question. Cela semble être le cas au vu d'informations qui nous remontent depuis la rentrée.

Cependant, il nous faut continuer à avancer et préparer 2021 qui, espérons-le, verra la reprise normale ou quasi-normale de nos pratiques et compétitions.

Aussi, en vue de cette prochaine saison, nous remercions l'ensemble des ligues, et notamment :

- La Ligue de Bourgogne-Franche-Comté ;
- La Ligue de Bretagne ;
- La Ligue du Centre-Val de Loire ;
- La Ligue d'Ile-de-France ;
- La Ligue de Nouvelle-Aquitaine ;
- La Ligue d'Occitanie ;
- La Ligue de Nouvelle-Calédonie,

De bien vouloir faire un point sur la constitution de leur Commission Régionale Arbitrage Baseball (CRAB) et de nous la communiquer (à cnab@ffbs.fr) dès que possible.

N'hésitez-pas, surtout, à revenir vers nous si nécessaire voire, le cas échéant, en cas de difficulté !

Nous ne pouvons qu'insister sur la nécessité, pour chaque ligue, de disposer d'une CRAB active et étoffée.

Celle-ci se doit de constituer l'interface essentielle entre la CNAB et les arbitres de la région et de se faire notre relais auprès des clubs et organes déconcentrés de la Fédération. Elle doit participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de la ligue en matière d'organisation de l'arbitrage dans les championnats régionaux, de formation, etc. Elle doit s'assurer que toutes les rencontres de la région soient arbitrées par des arbitres officiels du cadre actif et comptabiliser les arbitrages de chacun.

Recensement des arbitrages 2020

Le cas échéant : merci aux CRAB de recenser, de la façon la plus détaillée/exhaustive possible, le nombre de matchs **de Baseball** arbitrés par chacun (championnats, tournois et **notamment le Challenge Suzanne Bricaud**, matchs amicaux dont ceux des catégories jeunes) !

Bonne préparation des fêtes de fin d'année !